



Dossier de presse

Bilan environnemental 2023-2024

du

Fonds vert





SOMMAIRE

Édito	3
Synthèse : bilan environnemental 2023-2024.....	4
AXE 1 - PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	6
Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	6
Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	8
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.....	10
AXE 2 - ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
Prévention des risques d'inondation	12
Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents.....	14
Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	16
Renaturation des villes et des villages	18
Ingénierie de planification écologique.....	20
AXE 3 - AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE.....	22
Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE)	22
Recyclage foncier.....	24
Mobilités rurales.....	26
Développement du covoitage	28
Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030.....	30
Territoires d'industrie.....	32



Depuis soixante ans, notre région a vu sa température moyenne annuelle augmenter de 2,2°C, avec davantage de journées caniculaires et moins de jours de gel. Une évolution plus marquée que la moyenne nationale, en raison de la latitude et de la topographie de nos territoires. 80 % de nos communes sont exposées à au moins un risque naturel et 70 % au risque d'inondation, alors que les pluies intenses et les sécheresses s'intensifient. Enfin, l'érosion de la biodiversité et la qualité de l'air restent des enjeux majeurs. Ces évolutions ne sont pas de simples statistiques : elles impactent directement notre santé, notre cadre de vie, notre économie, nos paysages. **Face à l'urgence climatique, il nous faut donc agir plus vite et plus fort.**

C'est tout le sens du « Fonds vert », le fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires, lancé en 2023 par le Gouvernement : donner aux territoires les moyens d'accélérer leur transition écologique et de mieux protéger leurs habitants. En Auvergne-Rhône-Alpes, **430 millions d'euros ont déjà permis de soutenir en 2023 et 2024 plus de 2 400 projets** portés essentiellement par des collectivités. Pleinement cohérentes avec les ambitions de la planification écologique (« COP »), ces actions collectives permettent d'améliorer la performance environnementale, de s'adapter au changement climatique et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

En 2025, nous poursuivons cet effort, avec la mobilisation de 100 millions d'euros et de nouvelles priorités : accompagner la mise en œuvre des plans « climat, air, énergie » territoriaux et soutenir les maires bâtisseurs dans la production de logements.

Je veux saluer la mobilisation des élus, des services de l'État, des entreprises, des associations, et de toutes celles et ceux qui, sur le terrain, traduisent cette ambition en actions concrètes. C'est par cette alliance de volontés que nous pourrons réduire nos émissions de gaz à effet de serre, préserver notre biodiversité et nous adapter au changement climatique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons les savoir-faire et la détermination pour être à l'avant-garde de la transition écologique. J'ai la conviction que, collectivement, nous réussirons.

FABIENNE BUCCIO

Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Créé en 2023, le **Fonds vert** est un dispositif inédit pour **accélérer la transition écologique dans les territoires**. Il vise à soutenir la **performance environnementale**, l'**adaptation au changement climatique** et l'**amélioration de la qualité du cadre de vie**. Son déploiement en Auvergne-Rhône-Alpes s'articule avec les objectifs de la **COP** et de la **stratégie Eau-Air-Sol-Énergie régionales**, pour répondre de manière concrète aux enjeux de la planification écologique.



Soutien financier 2023 - 2024

2 440 projets soutenus à hauteur de 430 M€ pour un montant total des projets à 2,6 Mds€

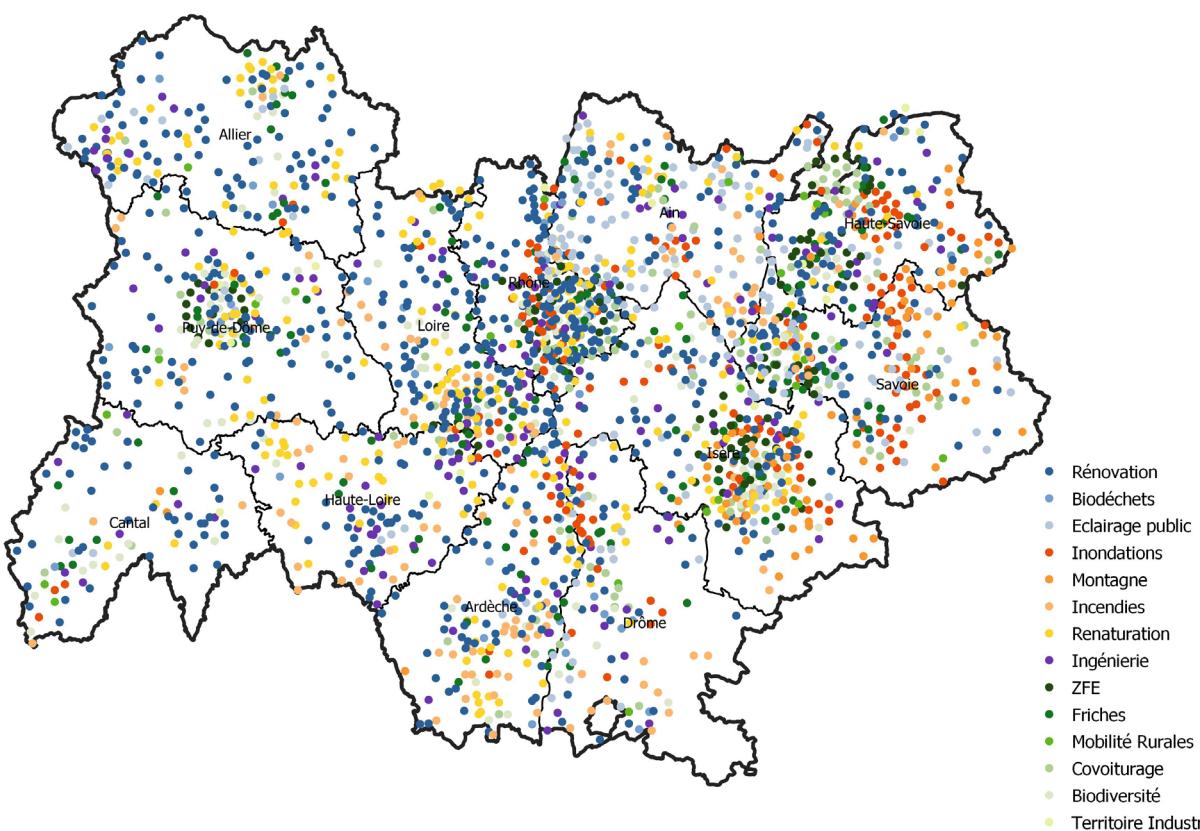
Les 2440 projets soutenus par les 14 mesures déployées en 2023 et 2024 permettront à terme de mieux **protéger les citoyens** dans le cadre du dérèglement climatique, d'**améliorer leur santé** et de **lutter activement contre l'artificialisation des sols**, l'**érosion de la biodiversité** et l'**émission de gaz à effet de serre**, sur l'ensemble du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.



46 % de projets subventionnés en zone urbaine à hauteur de **278 M€**

54 % de projets subventionnés en zone rurale à hauteur de **151 M€**

Répartition territoriale des projets 2023 et 2024



Source : données relatives aux dossiers acceptés dans « démarches simplifiées »

	Mesure	Impact environnemental attendu	2023-24
Axe 1 : Performance environnementale	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Nombre de bâtiment rénovés	761
		Somme des gains énergétiques (kWhEF/an)	91 555 358
		Gain énergétique estimé (%)	59
		Surface bâtiment (en m ²)	1 228 124
		Somme des GES totals évités (TeqCO2/an)	31 020
Axe 2 : Adaptation au changement climatique	Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets	Nombre d'habitants supplémentaire desservis par une solution de tri à la source des biodéchets	1 100 00
		Quantité de biodéchets détournées des Ordures ménagères résiduelles (Tonnes)	39 800
Axe 2 : Adaptation au changement climatique	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Gain énergétique (kW)	938 000
		Lampadaires rénovés ou retirés	136 529
		Heures supplémentaires d'extinction	15 826 870
Axe 2 : Adaptation au changement climatique	Prévention des risques d'inondation	Nombre d'habitants mieux protégés	4 165 360
		Nombre de biens mieux protégés	615 500
Axe 2 : Adaptation au changement climatique	Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents	Nombre d'habitants mieux protégés	1 711 597
		Nombre d'habitants mieux protégés	4 165 360
Axe 2 : Adaptation au changement climatique	Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	Nombre de constructions à usage d'habitation concernées mieux protégées	615 500
		Surface renaturée (m ²)	1 485 670
Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie	Renaturation des villes et des villages	Nombre de résidents ayant accès à l'espace de nature dans un rayon d'un kilomètre	1 325 356
		Nombre de dossiers soutenus	169
Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie	Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE)	Nombre de panneaux de signalisation prévus	1 543
		Nombre d'équipements pour le contrôle prévus	33
		Nombre de places de stationnement vélo prévues	1 338
		Distance de piste cyclable et/ou voie piétonne aménagée (km)	1 254
		Nombre de places de stationnement en parcs relais ou pôles intermodaux	2 106
Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie	Recyclage foncier	Surface de friches recyclées (m ²)	3 200 000
		Nombre logements	4 700
		Surface d'activité (m ²)	730 000
Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie	Mobilités rurales	Nombre de personnes concernées par les projets	261 400
		Nombre de trajets additionnels en covoitage/mois générés par les projets	188 675
Axe 3 : Amélioration de la qualité du cadre de vie	Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030	Surface des nouveaux projets de protection fortes financés (ha)	9 384
		Nombre de projets contribuant à la transition écologique	17



Le Fonds vert : un outil au service de l'efficacité énergétique

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Le **Fonds vert** soutient l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales. L'objectif est de réduire de **40 % en moyenne la consommation d'énergie, de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre** (GES) des bâtiments concernés, mais aussi d'**améliorer le confort, la qualité de l'air**, l'activité locale et la résilience des bâtiments.



Soutien financier 2023 - 2024

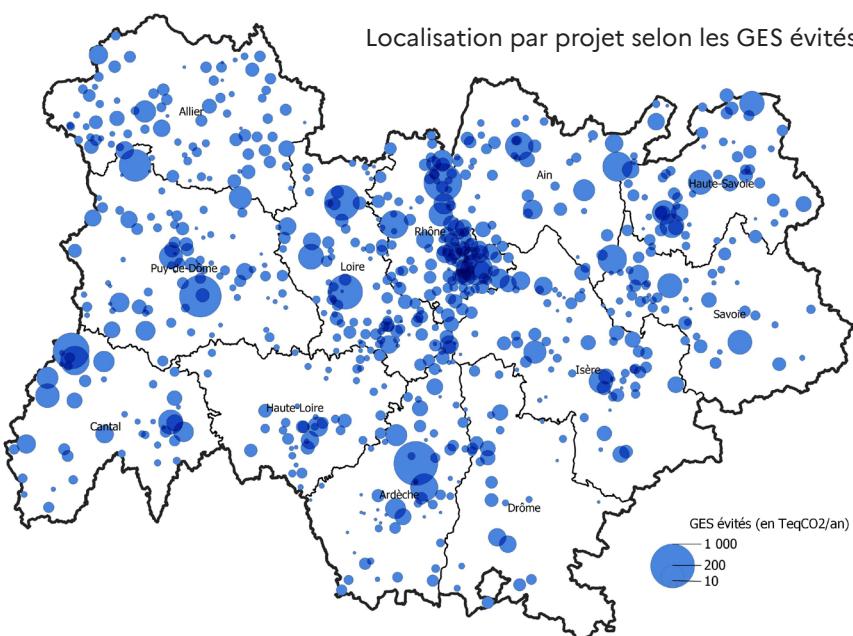
761 projets lauréats,
dont **183 bâtiments scolaires**
Montant total subventions : **189 M€**
Montant total des projets : **930 M€**

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux s'inscrit dans l'objectif de la COP régionale d'« encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire » visant une économie de 30 % de la consommation en 2030 par rapport à 2019, ainsi que dans l'objectif de « construire et rénover avec exemplarité », avec notamment le recours aux matériaux biosourcés et au réemploi.

Les projets soutenus visent une qualité environnementale très ambitieuse :

- des économies moyennes d'énergie prévisionnelles de 59 % sur l'ensemble des bâtiments rénovés, soit l'équivalent de la consommation énergétique annuelle de près de 5 000 foyers ;
- une réduction de 31 kTeqCO2/an d'émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de l'empreinte carbone annuelle de 3 300 français (l'empreinte carbone d'un français est estimée à 9,4 tonnes équivalent CO2 par an et par personne¹), grâce à une meilleure isolation et l'éradication de près de 200 chaudières fonctionnant au fioul ou au gaz ;

Ils visent par ailleurs l'amélioration de la qualité de l'air, ainsi que la renaturation des cours d'eau et le confort d'été, dans le cas des bâtiments scolaires. Ces projets participent ainsi aux mesures d'adaptation prévues par le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.



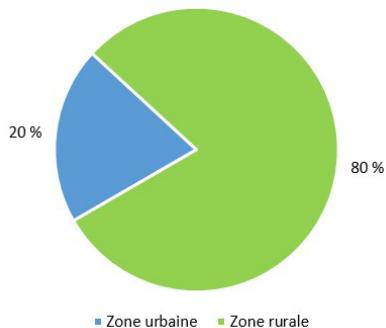
Impacts attendus

Gain énergétique : **59 %**
Surface rénovée :
1,2 millions m²
GES évités :
31 000 TeqCO2/an
Gain énergétique :
91 millions kWhEF/AN

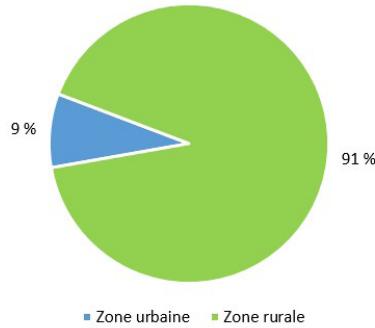
Source : données relatives aux dossiers acceptés dans « démarches simplifiées »

1 - <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/en-2023-l-empreinte-carbone-et-les-emissions-de-ges-de-la-france-diminuent>

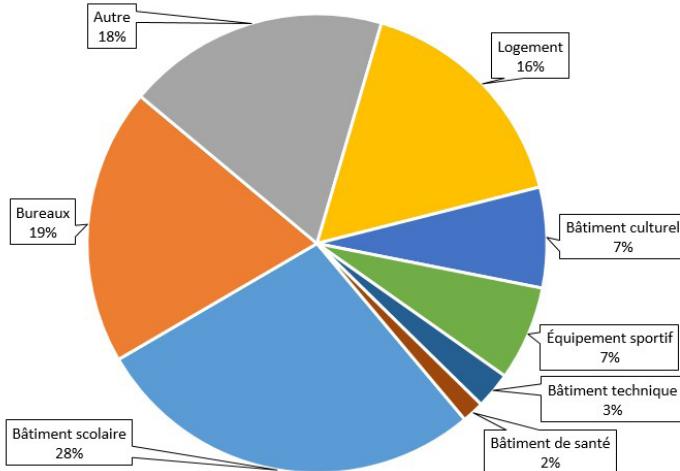
Montant attribué en € pour 1 000 habitants



Nombre de projets pour 1 000 habitants

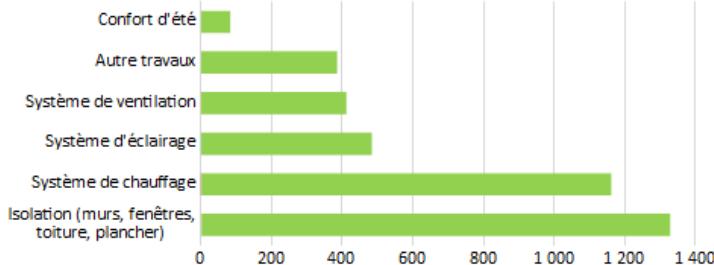


Type de bâtiments rénovés



Répartition des types d'opération

L'ensemble des projets intègrent des opérations d'isolation. Les projets peuvent cumuler plusieurs types d'opérations d'une même catégorie (ex : isolation murs et toiture)



Rénovation énergétique et confort d'été du collège Jastres, Aubenas (07 – Ardèche)

EXEMPLE

Gain énergétique : 64 %

Nombre d'élèves : 300

Subvention Fonds vert : 320 000 € - Coût total du projet : 720 000 €

Isolation : murs, toiture, planchers, menuiseries extérieures.

Énergie : changement du système de production d'eau chaude, régulation du système de chauffage électrique.

Confort d'été : les utilisateurs souffrent en période estivale de la chaleur avec un réel inconfort en façade Sud.

Économie : réduction importante des dépenses de fonctionnement liées à la vétusté des installations techniques et au manque d'isolation thermique.

Rénovation énergétique, confort d'été et renaturation de la cour du groupe scolaire élémentaire de Sauve Nyons (26 – Drôme)

EXEMPLE

Gain énergétique : 54 %

Renaturation : 660 m²

Nombre d'élèves : 137

Subvention Fonds vert : 700 000 € - Coût total du projet : 1,9M€

Isolation : murs, menuiseries extérieures, protections solaires.

Énergie : remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur air-eau, refonte du réseau de chaleur en basse température, pose d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective.

Éclairage : éclairage basse consommation.

Renaturation : création d'une cour oasis par désimperméabilisation au profit d'un espace ludique végétalisé, et création de préaux.



Le Fonds vert : un outil au service de la réduction et de la transformation des déchets

Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Le **Fonds vert** soutient l'effort local en faveur du tri à la source et la valorisation des biodéchets afin de **réduire l'émission de gaz à effet de serre** et les **impacts environnementaux et sociaux du traitement des déchets**, en contribuant à **réduire les ordures ménagères résiduelles** (poubelles grises). Fin 2019, seule 6,5 % de la population française était couverte par une collecte séparée des biodéchets qui représentent encore 1/3 des ordures ménagères résiduelles. Le déploiement du tri à la source des biodéchets contribue à faire du citoyen un acteur décisif de l'adaptation.



Soutien financier 2023 - 2024

41 projets lauréats

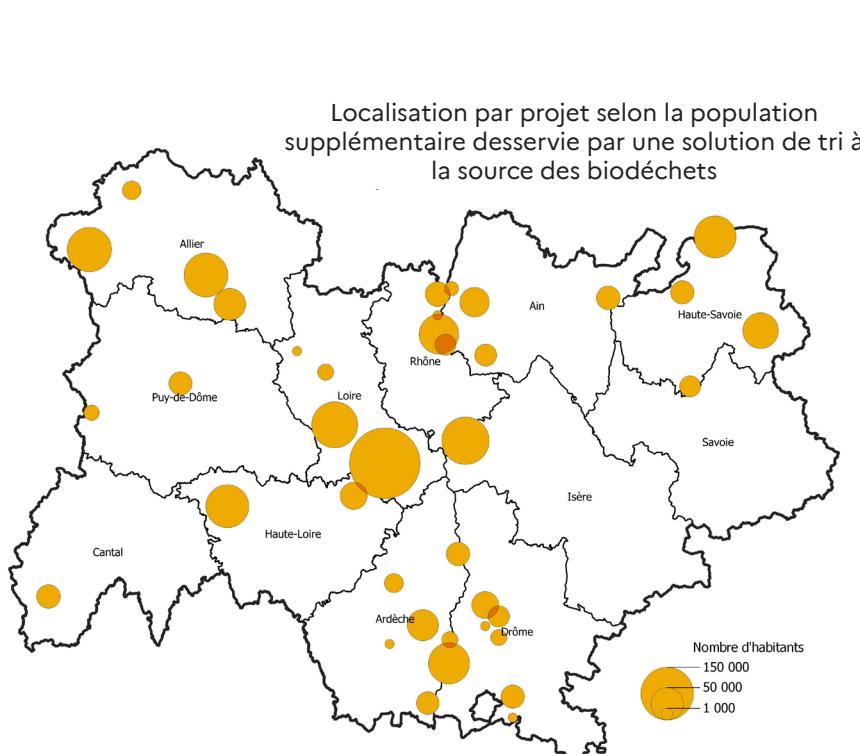
Montant total subventions : **8,4 M€**

Montant total des projets : **17 M€**

Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de la COP régionale d'« accélérer la mise en oeuvre des mesures de gestion et traitement des déchets », avec notamment l'atteinte du zéro enfouissement à l'horizon 2030.

En France, 4,2 millions de tonnes de déchets verts ont été collectées en déchetterie en 2017 et 1 million de tonnes de déchets verts sont brûlés chaque année. 50 kg de végétaux brûlés émettent, autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel.

Les biodéchets peuvent servir à produire de l'énergie et être utilisés pour le compostage ou l'épandage, pour lutter contre l'appauprissement des sols en se substituant aux engrains chimiques. Afin de mieux valoriser ce potentiel, la réglementation européenne prévoit que chaque citoyen devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et de jardin séparément. À compter du 31 décembre 2023, le tri à la source des déchets est généralisé pour tous en France. Celui-ci peut prendre deux formes : la collecte séparée ou la gestion de proximité, avec compostage individuel ou partagé.



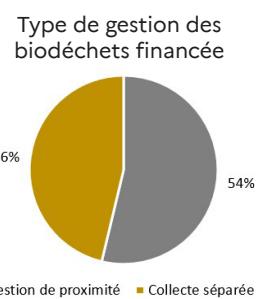
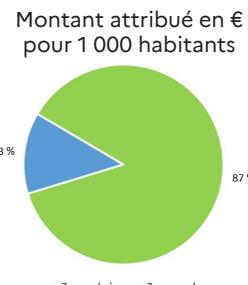
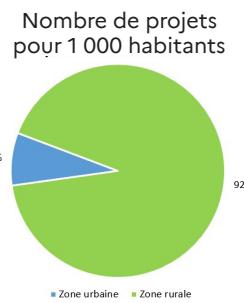
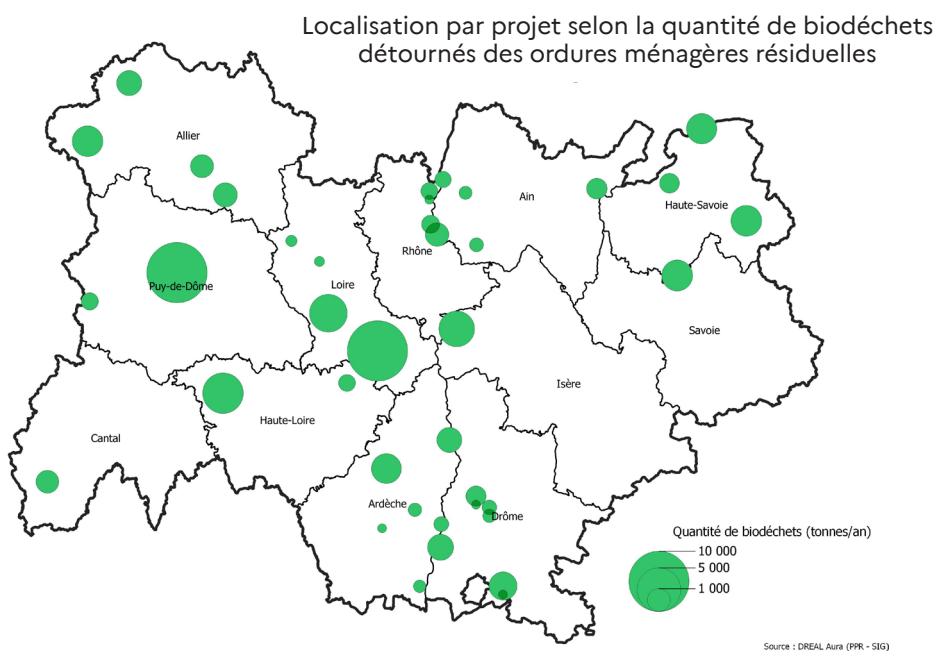
Impacts attendus

1,1 millions d'habitants supplémentaires desservis par une solution de tri à la source des biodéchets
39 800 tonnes de biodéchets détournées des ordures ménagères résiduelles

ADEME



AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Gestion de Proximité des biodéchets des ménages Communauté de Communes de La Chataigneraie Cantalienne (15 – Cantal)

EXEMPLE

Biodéchets valorisés (tonnes/an) : 1000

Déchets alimentaires et verts évités (tonnes) : 684

Subvention Fonds vert : 212 814 € - Coût total du projet : 1 562 657 €

Instaurer un dispositif de gestion pour les ménages et gros producteurs : compostage de proximité, gestion différenciée des espaces verts et réseau de référents.

Détourner les biodéchets : composteurs de proximité pour passer de 189 à 140 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles.

Réduire les déchets alimentaires : actions de prévention pour réduire de 50 % le gaspillage alimentaire, soit 154T/an.

Réduire les déchets verts : formation de 500 acteurs relais pour la gestion in-situ et sensibiliser à l'interdiction de brûlage à l'air libre.

EXEMPLE

Création d'une aire de lavage et de désinfection de méthaniseur et d'une plateforme de massification Clermont Auvergne Métropole (26 – Drôme)

Biodéchets collectés : 32 000

Énergie produite (kWh) : 6 000 000

Compost (tonnes) : 273

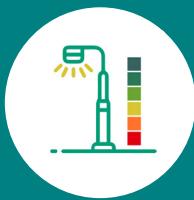
Continuer et améliorer la valorisation des biodéchets issus de collectes séparées auprès des ménages et de la restauration collective et commerciale.

Méthanisation : travaux nécessaires au maintien du fonctionnement de l'unité.

Compostage : ajout de la fonction de broyage et compostage en complément de la méthanisation.

Agro-écologie : valorisation en engrais pour amender les sols agricoles.

Subvention Fonds vert : 455 969 € - Coût total du projet : 836 667 €



Le Fonds vert : un outil au service de l'efficacité énergétique

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Le **Fonds vert** soutient l'objectif de **transformer au moins 20 % des systèmes d'éclairage public** pour permettre des **économies d'énergie** et une **réduction des nuisances sur l'environnement et sur la santé humaine**. Une rénovation de l'ensemble des parcs anciens, associant extinction, diminution de la puissance et du nombre de points lumineux, amènerait à **diviser par deux la consommation électrique pour l'éclairage public**.



Soutien financier 2023 - 2024

199 projets lauréats

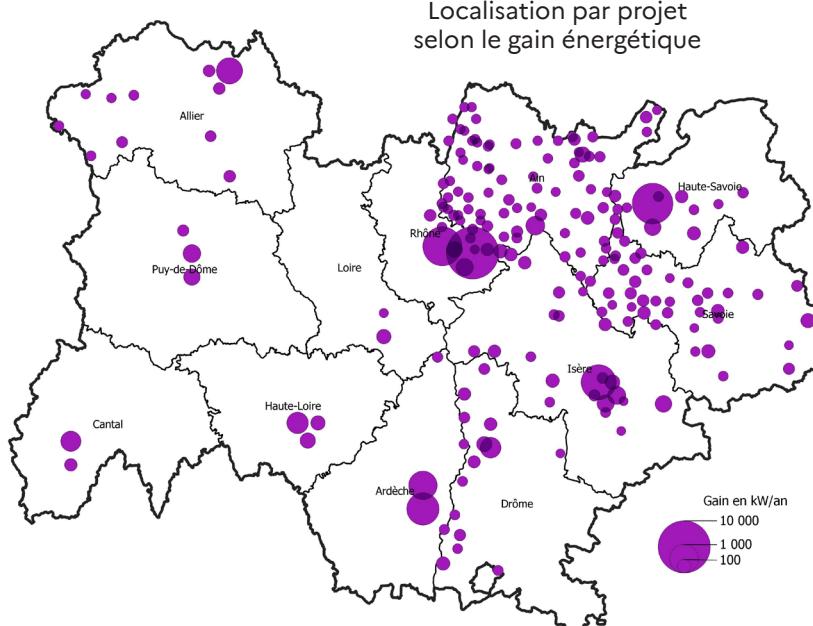
Montant total subventions : **19 M€**
Montant total des projets : **124 M€**

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux s'inscrit dans l'objectif de la stratégie Eau-Air-Sol-Energie régionale d'« encourager les territoires à plus de sobriété énergétique ».

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

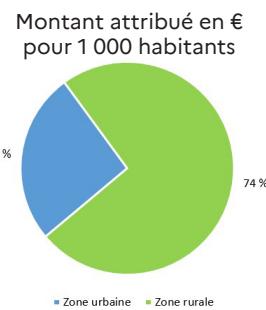
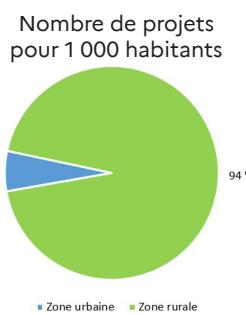
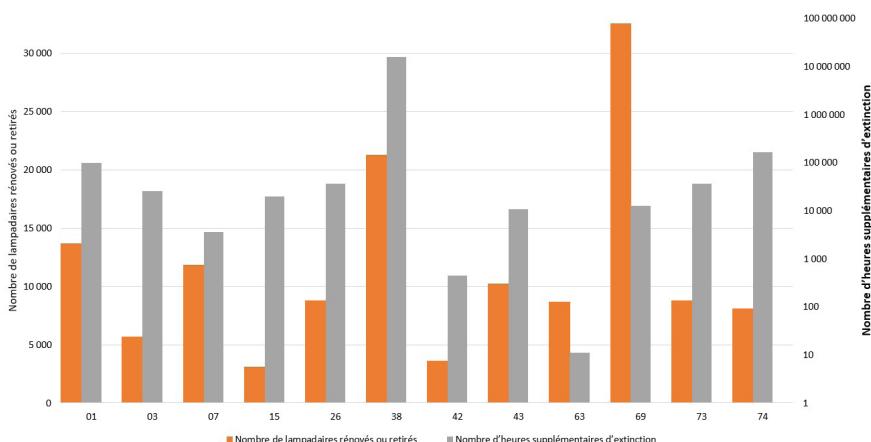
- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues
- 37 % de leur facture d'électricité.

Les insectes pollinisateurs ont réduit de 62 % leurs visites nocturnes dans les zones urbaines à cause d'une lumière artificielle trop agressive, qui perturbe leur évolution. Les nuisances lumineuses perturbent de même les amphibiens, chauve-souris, oiseaux et contribuent aux menaces sur la biodiversité. Enfin, les nuisances lumineuses peuvent avoir des effets sur la santé humaine, la forte teneur en spectre de lumière bleu des Leds, spectre dangereux pour la rétine humaine.



Impacts attendus

Lampadaires rénovés ou retirés : **136 500**
Gain énergétique : **938 MW/an**
Heures supplémentaires d'extinction : **15,8 Mh**



Rénovation du parc d'éclairage public - Toulon-sur-Allier (03 – Allier)

EXEMPLE

Lampadaires rénovés : 236

Gain énergétique : 60 %

Subvention Fonds vert : 37 730 € - Coût total du projet : 163 650 €

Remplacer les lampadaires vétustes (51 % du parc) des lampadaires sodium haute pression et à source à décharge iodure métallique ancienne génération par des luminaires LED.

Sobriété énergétique : réduction de la consommation énergétique de 42 160 kWh.

Lutter contre les nuisances : température de couleur adaptée à 2 700 K.

Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public porté par le Syane sur 16 communes Syndicat intercommunal d'énergie (74 – Haute-Savoie)

EXEMPLE

Lampadaires rénovés : 3 202

Gain énergétique : 74 %

Subvention Fonds vert : 157 872 € - Coût total du projet : 3 406 494 €

Rénover 22 % du parc de luminaire dans un objectif de réduction des consommations d'énergie, de limitation des nuisances lumineuses et d'amélioration des performances.

Sobriété énergétique : réduction de la consommation énergétique de 1 587 301 kWh.

Lutter contre les nuisances : gestion de l'allumage ciblée, des températures de couleurs et de l'intensité.



Le Fonds vert : un outil au service de la protection des personnes et des biens

Prévention des inondations

Le **Fonds vert** soutient les actions de **prévention des inondations** et contribue ainsi à améliorer la **résilience des territoires** face au **changement climatique**, à **préserver les vies humaines** et à **réduire les dommages économiques** des inondations. Une attention particulière est accordée au contenu des projets mobilisant des **solutions fondées sur la nature**. Le Fonds vert intervient sur les territoires qui ne sont pas couverts par un plan d'actions de prévention des inondations ou en complément du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier » qui peut intervenir jusqu'à 50 % dans le cadre des **plans d'actions de prévention des inondations** (PAPI).



Soutien financier 2023 - 2024

198 projets lauréats

Montant total subventions : **17,5 M€**

Montant total des projets : **76,6 M€**

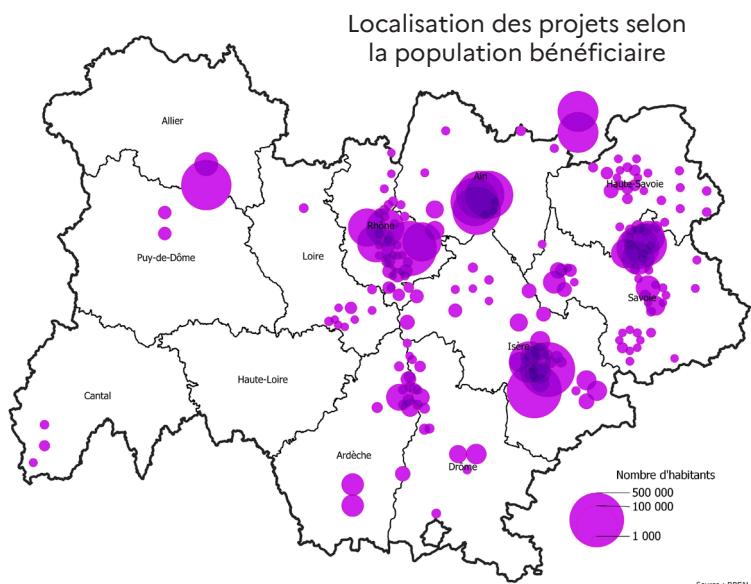
Le risque d'inondation concerne 68 % des communes en Auvergne-Rhône-Alpes, soit plus de 2,5 millions d'habitants et de 1,5 million d'emplois. La topographie de la région conduit à une forte urbanisation des vallées, territoires propices aux inondations. Le risque torrentiel est également prégnant en montagne. Le Sud de la région est touché par des phénomènes météorologiques extrêmes de type « méditerranéens » (équivalent de plus d'un mois de pluie en quelques heures). Ces événements engendrent des crues soudaines et violentes. Le changement climatique accentue ce risque, avec l'augmentation des pluies et de la fréquence des phénomènes intenses.

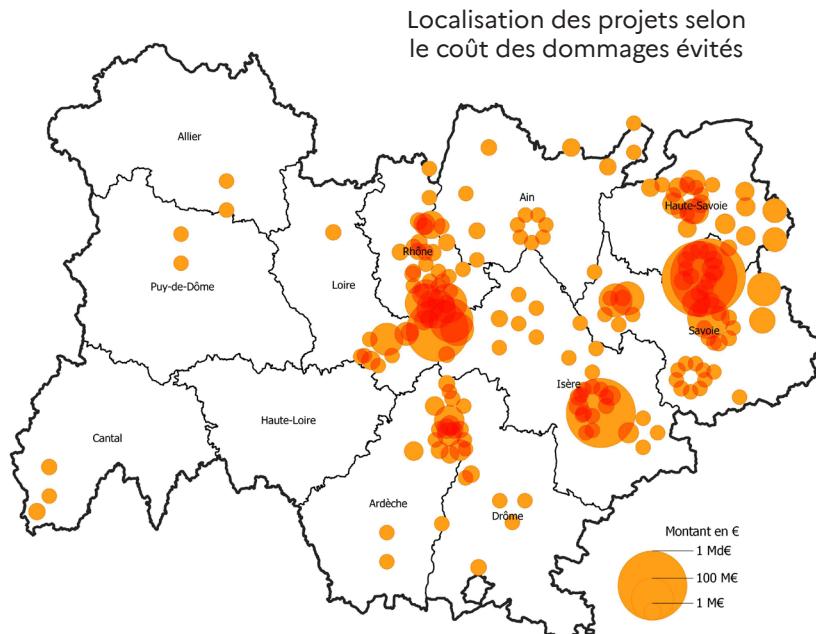
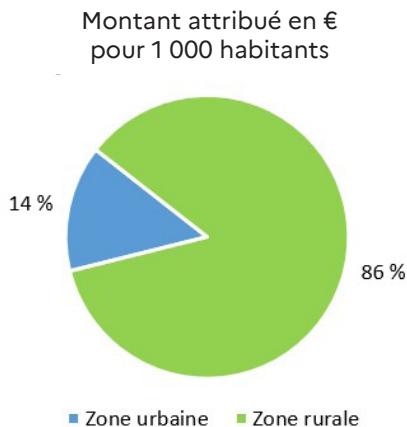
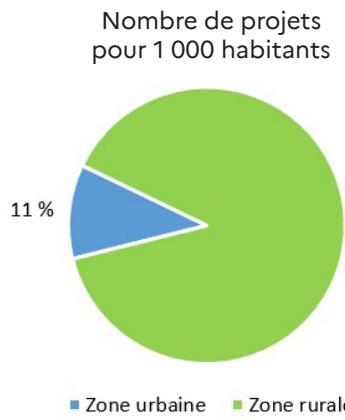
Le Fonds vert contribue ainsi à la protection des populations contre les inondations en contribuant à la création et à l'entretien des systèmes d'endiguement, ainsi qu'à la création de zones d'expansion de crues susceptibles de réduire la pression sur les ouvrages hydrauliques concernés.



Impacts attendus

4 165 360 Habitants mieux protégés
615 500 biens mieux protégés





Aménagement de la l'Ondaine zone industrielle de la Bargette à Chambon-Feugerolles Saint-Étienne Métropole (42 – Loire)

EXEMPLE

Emplois protégés : 1 000

Linéaire aménagé : 470 m

Reconstruction d'un pont et aménagement de la rivière pour favoriser l'écoulement en levant les obstacles et restaurer la morphologie de la rivière actuellement contrainte dans un chenal béton sous-dimensionné.

Protection des populations et de l'emploi : 23 % des emplois de la commune protégés.

Restauration écologique : reconstitution d'une ripisylve en secteur urbain.

Modes actifs : création d'un tronçon de la voie verte des confluences reliant le Rhône et la Loire.

Subvention Fonds vert : 466 536 € - Coût total du projet : 4 665 368 €

EXEMPLE

Entretien et suivi des systèmes d'endiguement de Villeurbanne/Lyon et de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint-Jean - Métropole de Lyon (69 – Rhône)

Travaux d'entretien et de réparation du mur de soutènement de la Feyssine, entretien de la végétation et débroussaillage sur les systèmes d'endiguement, mise en place de repères hectométriques et d'une sonde météorologique.

Protection trentenale : le système d'endiguement Vaulx-en-Velin/Villeurbanne Saint Jean protège des crues ayant une chance sur 30 de se produire chaque année.

Protection bicentenale : le système d'endiguement Villeurbanne/Lyon protège des crues ayant une chance sur 200 de se produire chaque année.

Subvention Fonds vert : 42 500 € - Coût total du projet : 85 000 €



Le Fonds vert : un outil au service de la protection des personnes et des biens

Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents

Le **Fonds vert** contribue à mieux **protéger les populations** des communes de montagne situées « en aval » des sites présentant des **risques naturels en montagne**, en particulier d'origine **glaciaire et périglaciaire** (déstabilisation de terrains tenus par le pergélisol, déstabilisation de certains glaciers qui deviennent tempérés, formation de lacs glaciaires pouvant se vidanger brutalement, etc.). Il peut intervenir en complément du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier ».



Soutien financier 2023 - 2024

93 projets lauréats

Montant total subventions : **12 M€**

Montant total des projets : **33 M€**

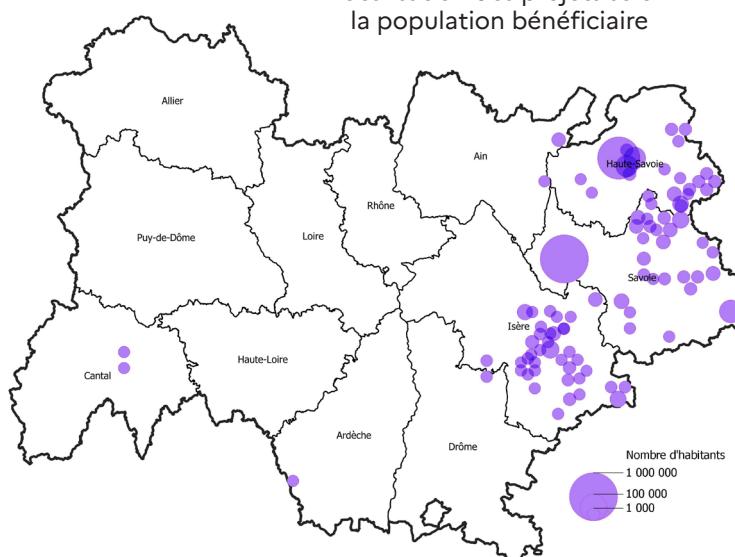
Le changement climatique induit une évolution des risques naturels en montagne. Cette évolution des risques en montagne peut nécessiter, d'une part, des actions de caractérisation de l'aléa pour adapter les politiques de prévention, voire de suivi des évolutions et, d'autre part, des mesures immédiates pour préserver des vies humaines ou des activités économiques.

L'ingénierie, l'instrumentation spécifique et les actions de prévention et de protection qui peuvent en découler constituent des dépenses importantes pour des collectivités territoriales, en particulier celles de petite taille situées en territoires montagneux.

Le Fonds vert vise à ce que tous les sites de montagne identifiés à risques soient suivis, étudiés ou traités. Il finance à ce titre des actions ayant pour objectif d'améliorer la connaissance des risques naturels en montagne et haute montagne et de leurs évolutions dans le contexte du changement climatique, et de contribuer à la préparation et à la mise en place des mesures de prévention/protection des populations.



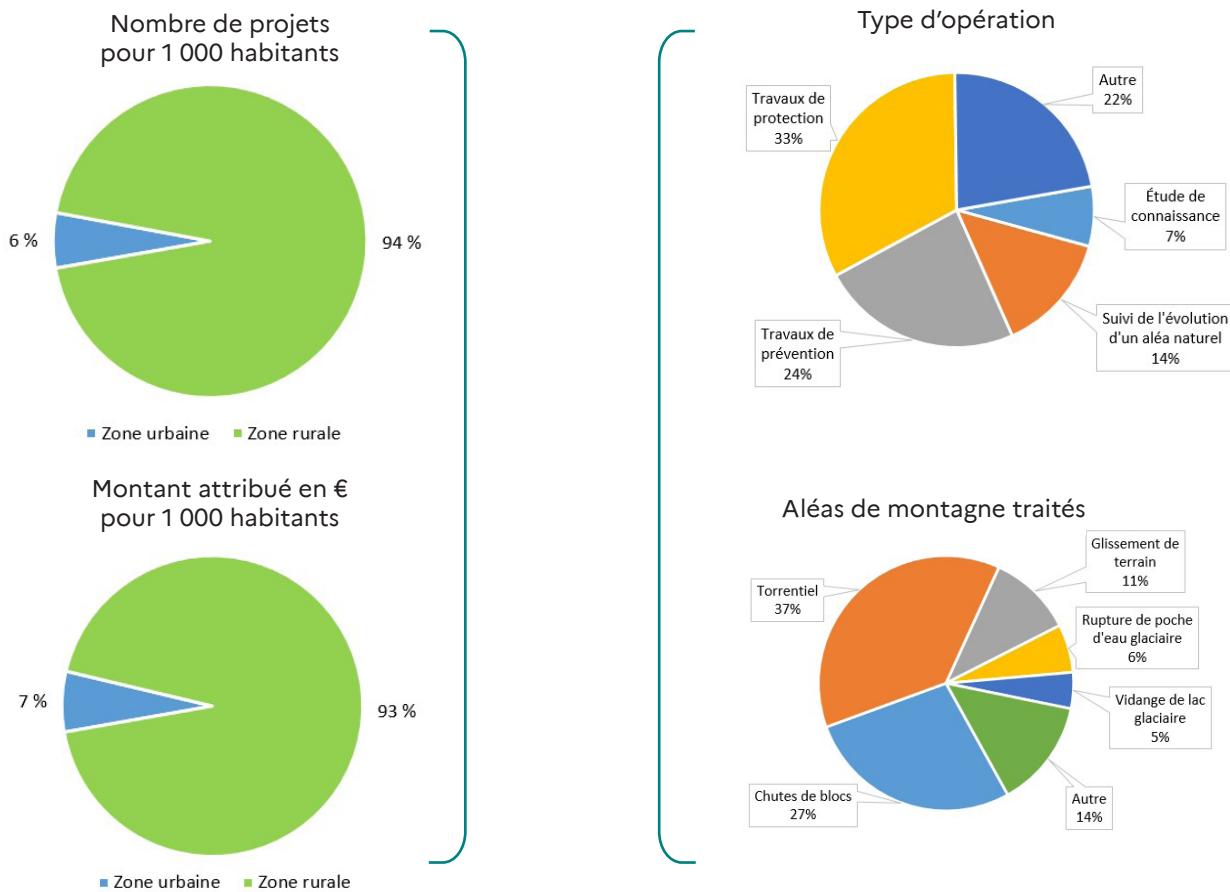
Localisation des projets selon la population bénéficiaire



Source : DREAL AuRA (PPR - SIG)

Impacts attendus

1 700 000 Habitants
mieux protégés
159 M€ de dommages évités



Travaux de protection contre les chutes de blocs - Quaix-en-Chartreuse (38 - Isère)

EXEMPLE

Habitants protégés : 40

Dommages évités :
9 000 000 €



Subvention Fonds vert : 480 000 € - Coût total du projet : 1 230 000 €

Installation de merlons et filets de sécurité de protection contre les chutes de bloc (10m³), en cohérence avec la cartographie des risques réalisée par la collectivité.

Maintien de la desserte : trafic journalier moyen de 1 200 personnes.

EXEMPLE

Habitants protégés : 1 000



Subvention Fonds vert : 157 000 € - Coût total du projet : 490 000 €

Étude et travaux de creusement d'un chenal d'écoulement des eaux du lac proglaciaire.

Travaux d'urgence : réduire le volume du lac pour éviter une vidange brutale liée à la rupture de la poche d'eau glaciaire.

Sécurisation globale : au-delà des travaux d'urgence, 860 000€ ont été engagés par l'État au titre du Fonds de prévention des risques naturels et miniers. L'action se poursuit en 2025.

Site classé : limiter les impacts écologiques et sur le paysage, en réserve naturelle nationale de Tignes-Champagny au sein du Parc national de la Vanoise.



Le Fonds vert : un outil au service de la protection des personnes et des biens

Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

Le **Fonds vert** soutient les actions de **prévention des incendies de forêt et de végétation** et contribue ainsi à améliorer la protection des territoires situés à l'**interface entre massifs boisés ou végétalisés** et zones bâties, où naît une grande partie des feux. Elles s'articulent avec les plans de prévention des risques Incendies de forêt (PPRiF), déployés sur les territoires présentant des niveaux d'aléa ou de vulnérabilité des enjeux importants.



Soutien financier 2023 - 2024

145 projets lauréats

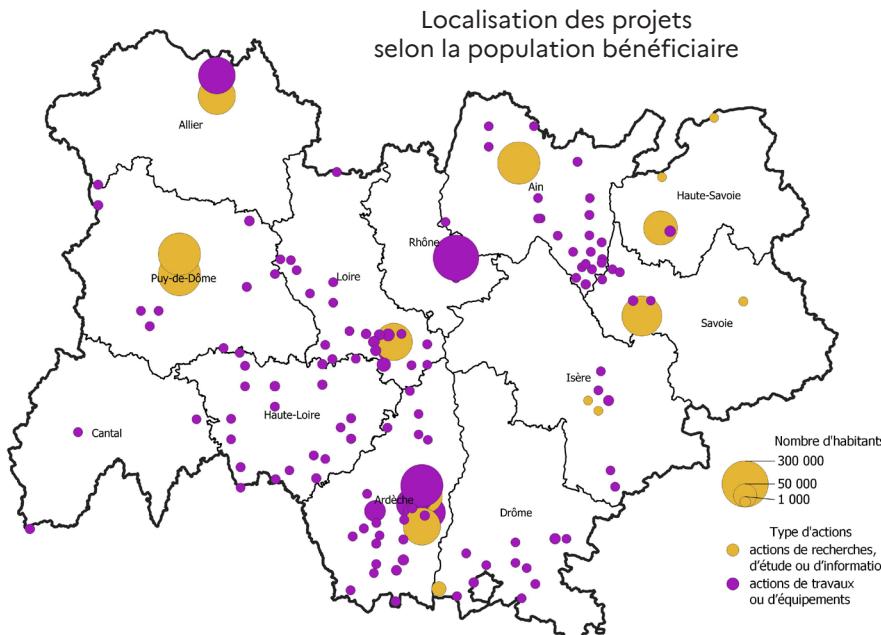
Montant total subventions : 4,9 M€

Montant total des projets : 76,6 M€

La prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation s'inscrit dans les objectifs de la **COP régionale** « gérer les risques (sanitaires, incendies, tempêtes...) », visant notamment l'anticipation et la planification de la gestion du risque, ainsi que la sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public.

En 2023 et 2024, 24 000 ha ont été brûlés en France par des incendies de forêt et de végétation, avec 28 600 départs de feux, selon l'Office national des forêts.

Le risque incendie de forêt concerne la plupart des départements de la région. Selon les conditions climatiques et les types de végétaux composant les massifs forestiers, les départements sont exposés à des degrés d'intensité différente. Le Fonds vert contribue à l'**adaptation au changement climatique**, en prévision de l'extension géographique et temporelle du risque et de son intensification dans les zones historiques et une meilleure protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt et de végétation.

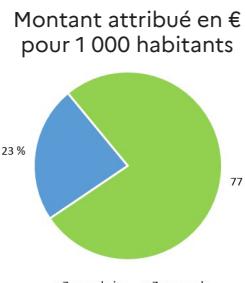
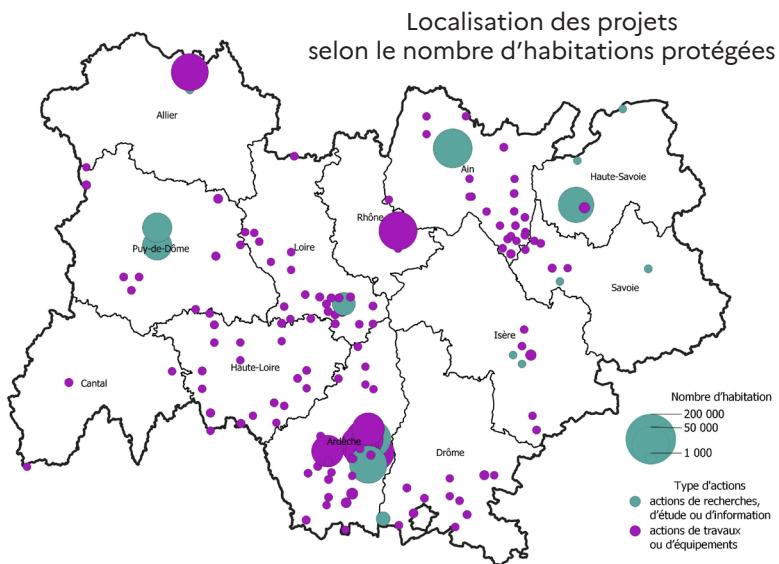


Impacts attendus

4 165 360 habitants mieux protégés cumulés*

615 500 habitations mieux protégées cumulées*

*Certains projets protègent les mêmes populations ou habitations au sein d'un même territoire



Nombre de dossiers par type d'action



Réserve communale sécurité civile - Lagorce (07 – Ardèche)

EXEMPLE

Habitants protégés : 1 203

Habitations protégées : 912

Bénévoles de la réserve : 40

Subvention Fonds vert : 45 600 € - Coût total du projet : 57 000 €

Achat d'un véhicule léger de patrouille de surveillance et d'intervention afin de lutter contre les départs d'incendie, d'équipement des réservistes, favorisant leur identification, et de matériel de lutte contre les départs de feux.

Protéger la population : incendie en 2022 ayant nécessité l'évacuation des plusieurs quartiers et terrains de camping.

Protéger la biodiversité : éviter la destruction de la faune et la flore par le feu.

EXEMPLE

Habitants protégés : 201

Habitations protégées : 110

Subvention Fonds vert : 43 246 € - Coût total du projet : 115 806 €

Installation de 5 citernes « incendie » dans 5 villages de la commune où la surface forestière est importante.

Gestion des conflits d'usage : les réserves d'eau évitent en cas de feu de forêt en période estivale la ponction d'eau dans les réseaux d'eau potable déjà fortement impactés par les sécheresses dont la fréquence augmente d'années en années.



Le Fonds vert : un outil au service de la nature en ville

Renaturation des villes et villages

Le **Fonds vert** cofinance des solutions d'**adaptation au changement climatique**, fondées sur la présence de la **nature en ville** (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins). Les solutions de renaturation des villes apportent également un ensemble de cobénéfices sociaux et environnementaux aux populations urbaines. Elles contribuent à **restaurer la biodiversité**, et à **améliorer la santé, le cadre de vie** et protéger les habitants via la **régulation des inondations**, la **dépollution de l'air, du sol, de l'eau** ou la qualité apportée aux paysages du quotidien.



Soutien financier 2023 - 2024

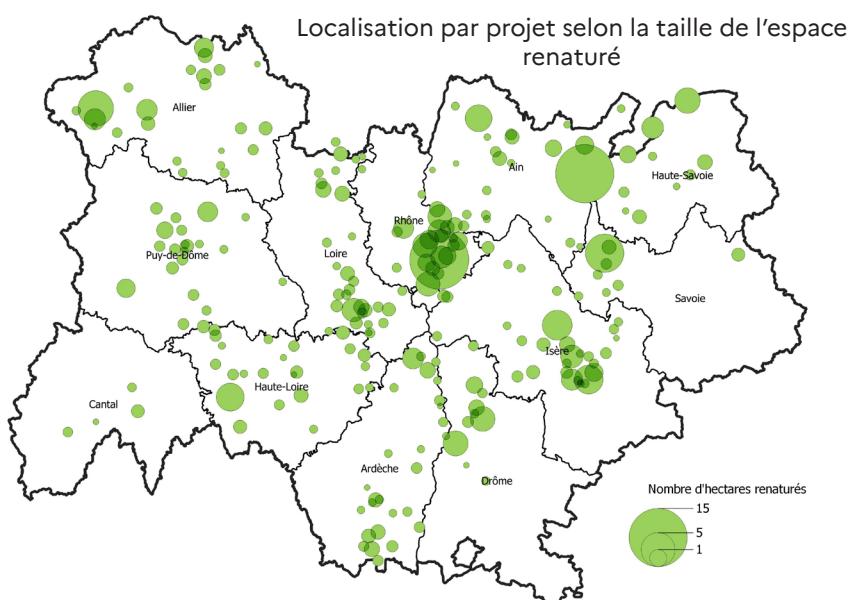
236 projets lauréats

Montant total subventions : **25,8 M€**

Montant total des projets : **395 M€**

La renaturation des villes et villages s'inscrit dans l'objectif de la COP régionale de « **réduire d'au moins 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030** » et de « **désimperméabiliser ou renaturer 1000 ha d'ici 2030** ». Cet objectif nécessite d'accompagner les acteurs des territoires pour créer de nouveaux modèles d'aménagement plus sobres en foncier, pour redonner de l'attractivité aux centres-villes et centres bourgs.

Les projets lauréats en 2023 et 2024 permettront la renaturation et désimperméabilisation de 148 ha, soit l'équivalent de 212 terrains de football.

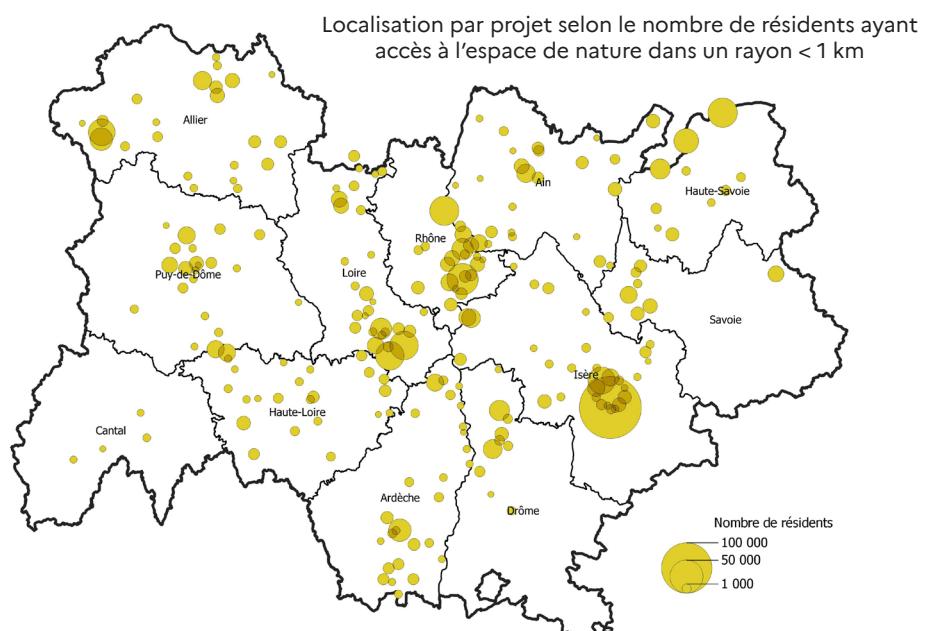
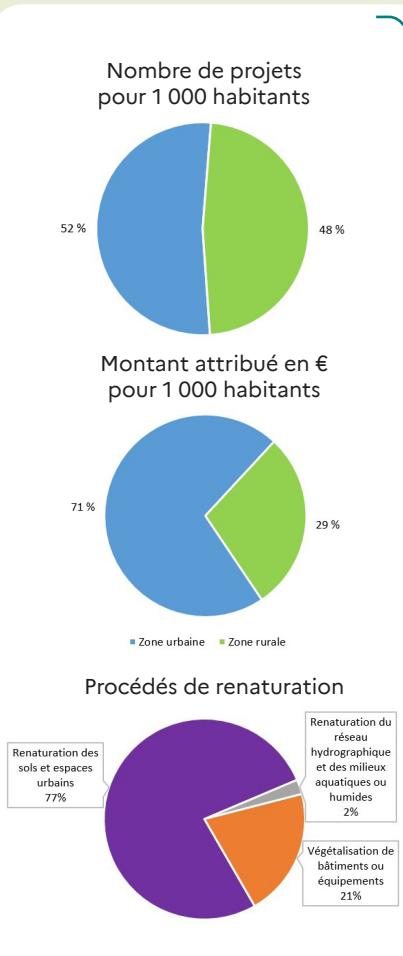


Impacts attendus

148 ha renaturés

1 325 000 résidents

bénéficiant d'un accès à un espace de nature dans un rayon d'un kilomètre



Découverte de la Savasse – Roman sur Isère (26 – Drôme)

EXEMPLE

Surface renaturée (m²) : 4 000

Arbres et arbustes plantés : 300

Subvention Fonds vert : 419 612 € - Coût total du projet : 10 743 369 €

Découvrir une rivière actuellement enterrée sur un linéaire de 250 m, en plein centre urbain, en convertissant un ancien parking en bitume en une berge plantée.

Lutter contre la chaleur urbaine : apport de fraîcheur par la réduction des surfaces de bitume l'ombre des arbres, l'écoulement de l'eau et la bioventilation.

Biodiversité : restaurer un corridor écologique terrestre et aquatique

Cadre de vie : création d'un lieu de rencontre agréable à proximité du centre-historique.

Renaturation du centre bourg historique - Saugues (43 – Haute-Loire)

EXEMPLE

Surface renaturée (m²) : 4 950

Nombre marcheurs Compostelle/an : 17 500

Subvention Fonds vert : 184 889 € - Coût total du projet : 1 230 266 €

Réaménager le centre-bourg historique chemin de Compostelle presque entièrement imperméable pour favoriser l'adaptation climatique et favoriser l'activité économique.

Lutter contre les inondations : augmenter l'absorption du sol, réduire les espaces imperméables et orienter l'écoulement vers le réseau unitaire.

Lutter contre la chaleur urbaine : augmenter la quantité de végétaux.

Augmenter l'attractivité touristique : améliorer l'accueil des places pour favoriser l'accès aux commerces et au marché.



Le Fonds vert : un outil au service de la stratégie territoriale

Appui à l'ingénierie de la transition écologique

Le **Fonds vert** soutient les collectivités dans l'**élaboration et du pilotage des stratégies**, de la **planification** et de l'**émergence des projets ambitieux** relatifs à la **transition écologique**. Cette mesure permet d'intervenir en phase amont sur les projets à forte valeur ajoutée en matière de transition écologique, en priorisant ceux qui pourraient être financés, à moyen terme, par les différentes mesures du Fonds vert.



Soutien financier 2023 - 2024

169 projets lauréats

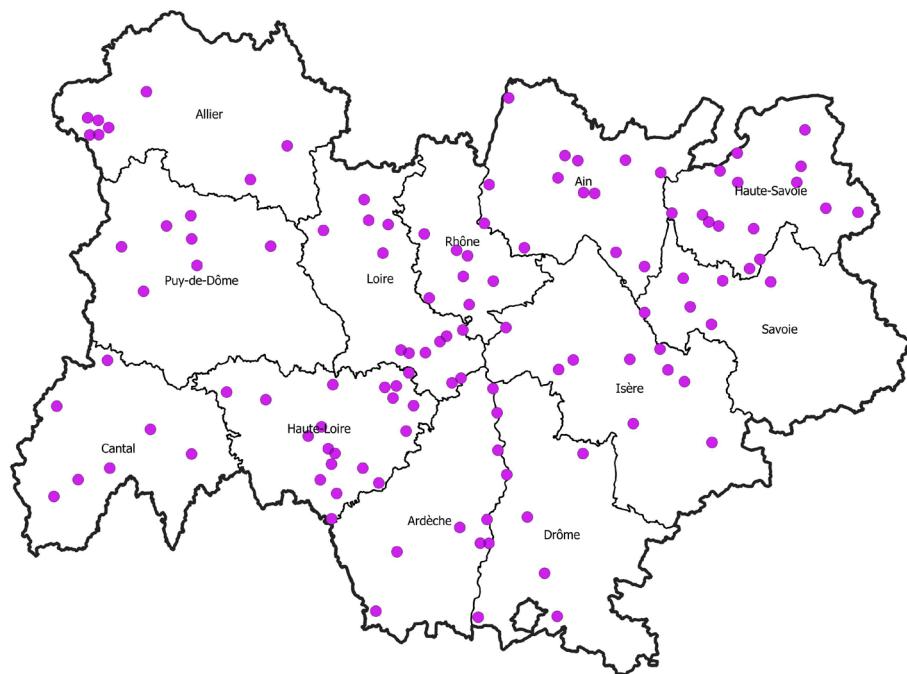
Montant total subventions : **5,8 M€**

Montant total des projets : **17 M€**

Le soutien à l'ingénierie de la transition écologique contribue à l'atteinte des objectifs de la **COP régionale**, à travers la **construction des stratégies territoriales** pour répondre aux défis : « *Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte* » (ex : étudier la cohérence du réseau d'aires protégées), « *Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en oeuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux* » (ex : identifier les zones à potentiel de restauration écologique), « *Développer et diversifier la production d'ENR* » (ex : traduire les objectifs dans des zones d'accélération) ou encore « *Encourager la sobriété et réduire les consommations d'énergie du parc tertiaire* » (ex : état des lieux du patrimoine).

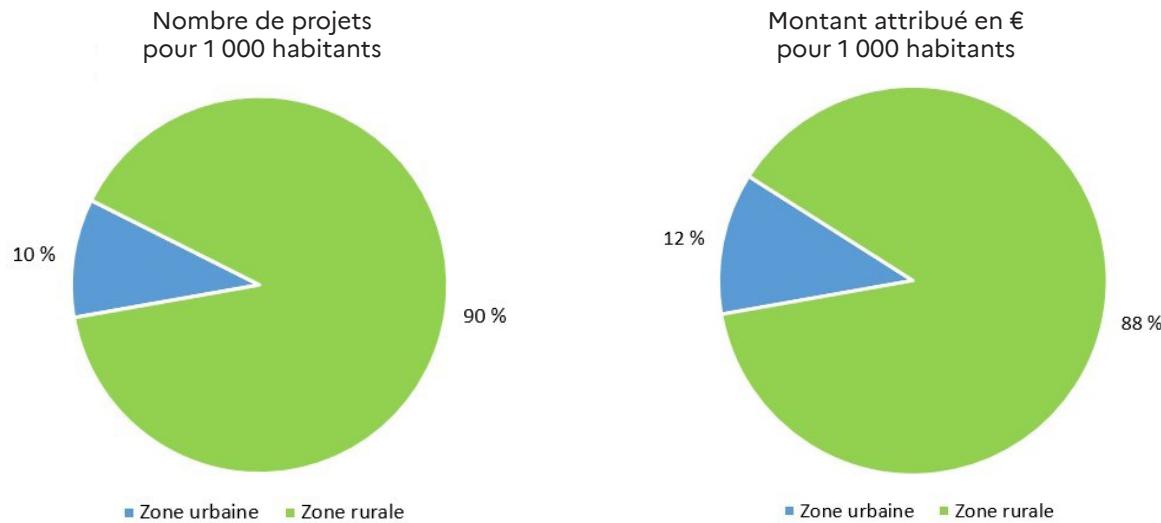
Le soutien à l'ingénierie doit permettre d'**accélérer l'adaptation des territoires** pour faire face aux conséquences du changement climatique, dans le cadre de l'élaboration par les collectivités des **plans Climat air énergie territoriaux** (PCAET) et des **contrats de réussite de la transition écologique** (CRTE).

Localisation des projets d'ingénierie



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (PPR - SIG)

Source : données relatives aux dossiers acceptés dans « démarches simplifiées »



Réalisation du cadastre solaire - Communauté de communes Be Saône Vallée (01 – Ain)

EXEMPLE

Potentiel énergétique solaire à 2050 : 220 Gwh
Habitants : 40 287

Faciliter les projets d'énergie solaire (panneaux photovoltaïques et thermiques), plus fort potentiel du territoire intercommunal en énergies renouvelables, à travers une carte interactive de potentiel des toitures accessible à tous les habitants et acteurs du territoire.

Réduction des gaz à effet de serre : réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Résilience énergétique : diversifier le mix énergétique du territoire
Stratégie territoriale : action prévue au plan Climat air énergie territorial (PCAET).

Subvention Fonds vert : 12 960 € - Coût total du projet : 32 400 €

Étude stratégique d'adéquation entre le besoin et la ressource en eau - Communauté de Communes Porte de DrômeArdèche (07 et 26 – Ardèche et Drôme)

EXEMPLE

Bassins versants : 4
Habitants : 47 811

Réaliser un état des lieux des usagers actuels de la ressource en eau, des besoins et des ressources prélevables à 2030 et 2050, pour répondre à la tension sur l'eau causée par le changement climatique.

Adaptation au changement climatique : construire une stratégie pour gérer la diminution de la ressource en eau disponible et la tension entre usagers (habitants, agriculture, industrie, etc.)

Subvention Fonds vert : 68 800 € - Coût total du projet : 86 000 €



Le Fonds vert : un outil au service de la qualité de l'air

Accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE)

Le **Fonds vert** soutient la création et le déploiement des « **zones à faibles émissions** » (ZFE) prévues par la loi Climat et résilience dans 7 agglomérations régionales pour **améliorer la qualité de l'air**, et donc **préserver la santé des habitants et usagers**, en **réduisant les émissions de polluants nocifs** et l'exposition de la population à ces polluants. Des co-bénéfices sont également attendus en matière de développement des mobilités actives, de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.



Soutien financier 2023 - 2024

129 projets lauréats

Montant total subventions : **46 M€**

Montant total des projets : **186 M€**

Le nombre de décès prématurés dus à la pollution de l'air représente encore plus de 40 000 décès par an en France en 2022.

Chaque année, dans la région, les particules fines sont responsables de 4 300 décès. Elles causent et aggravent les maladies respiratoires, notamment infantiles (asthme, bronchiolites). Les émissions liées spécifiquement au trafic routier provoquent 2000 décès, et la pollution à l'ozone 1 200 hospitalisations.

La France dépasse les valeurs recommandées par l'organisation mondiale de la santé sur 98 % des zones de surveillance pour les particules fines microscopiques PM2,5 et sur 88 % pour le dioxyde d'azote NO2. Le déploiement des zones à faible émission s'inscrit dans l'objectif de la **COP régionale** de « promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée » visant une réduction de 15 % d'utilisation de la voiture individuelle en prenant en compte les spécificités des territoires, et l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air de **la stratégie Eau-Air-Sol-Énergie** régionale.



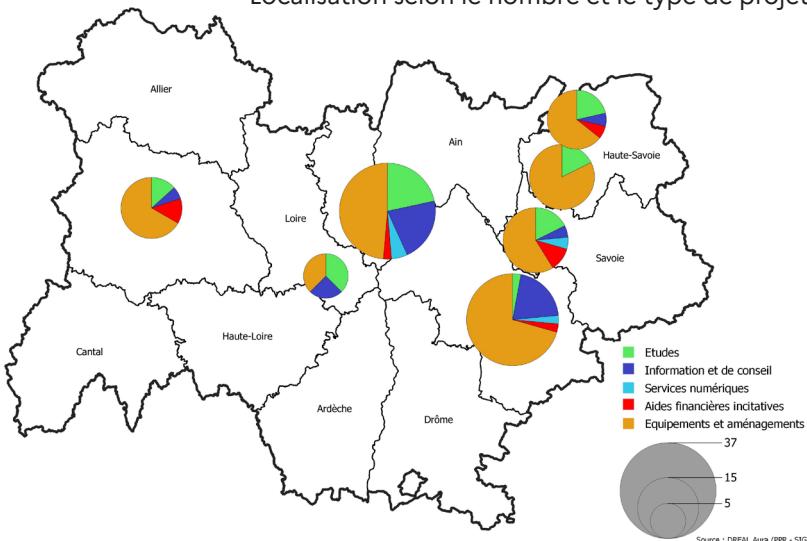
Impacts attendus

Accélération du déploiement de **7 ZFE**

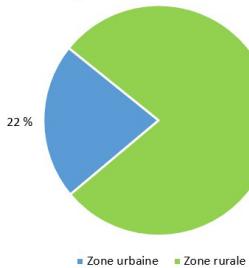
Population concernée : **2 300 000 habitants**

Voie mobilités douces : **1 254 km**

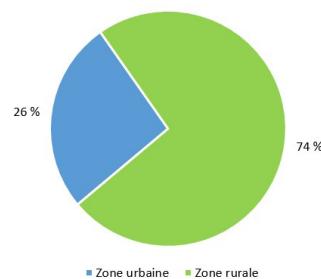
Localisation selon le nombre et le type de projet



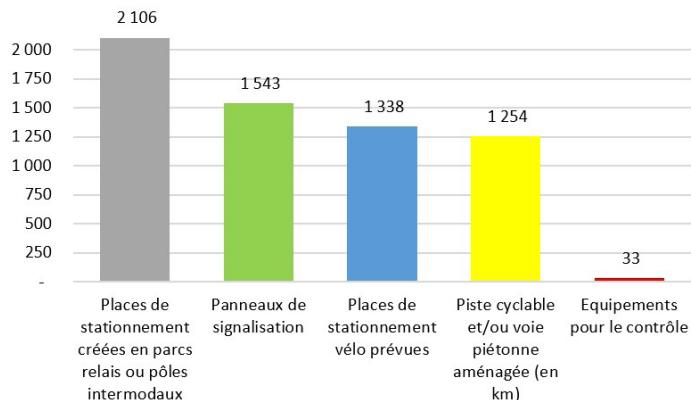
Nombre de projets pour 1 000 habitants



Montant attribué en € pour 1 000 habitants



Critère environnemental selon le type de projet



C'l'info bus, le bus de toutes les mobilités, pour informer et conseiller les usagers au plus près du territoire Clermont Auvergne Métropole (63 – Puy-de-Dôme)

EXEMPLE

Durée du bus : 2 ans

Nombre d'habitants : 300 000

Améliorer la qualité de l'air et la décarbonation de la mobilité à travers l'apport d'une information complète concernant les solutions de mobilité durable alternatives à la voiture individuelle en ville, dans le cadre du projet InspiRe.

Acceptabilité du changement : favoriser la compréhension de l'objectif de santé de la ZFE, des contraintes et des solutions.

Lutter contre les inégalités d'accès à l'information : le dispositif vise notamment les personnes coupées géographiquement ou numériquement.

Subvention Fonds vert : 47 470 € - Coût total du projet : 94 940 €

Voie Lyonnaise 3 – île Barbe à Perrache - Métropole de Lyon (69 – Rhône)

EXEMPLE

Km de voie aménagée : 7,3

Usagers potentiels impactés : 1 412 000

Aménager une partie de la ligne 3 de Givors à Genay et Quincieux, future plus longue voie lyonnaise (57 km), pour développer le vélo et la marche, le covoiturage ou la logistique urbaine durable.

Développer les alternatives à la voiture : participer à la création du réseau express vélo « Voies Lyonnaises » de 355 km d'infrastructures sécurisées et continues, reliant les pôles d'échanges intermodaux.

Renaturer : végétalisation améliorant la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur.

Subvention Fonds vert : 1 050 000 € - Coût total du projet : 3 750 000 €



Le Fonds vert : un outil au service de la sobriété foncière et de l'amélioration du cadre de vie

Recyclage foncier

Le **Fonds vert** soutient les opérations de **recyclage des friches** portées par les collectivités et leurs partenaires publics ou privés. La reconquête des friches permet la valorisation du foncier artificialisé ayant perdu son usage et contribue ainsi à l'aménagement durable du territoire par **la maîtrise de l'étalement urbain**, la **revitalisation** et la **renaturation des centres-villes**, le **développement économique** et la **production de logements**. Elle vise aussi la **santé** à travers la **dépollution** des anciens sites industriels.



Soutien financier 2023 - 2024

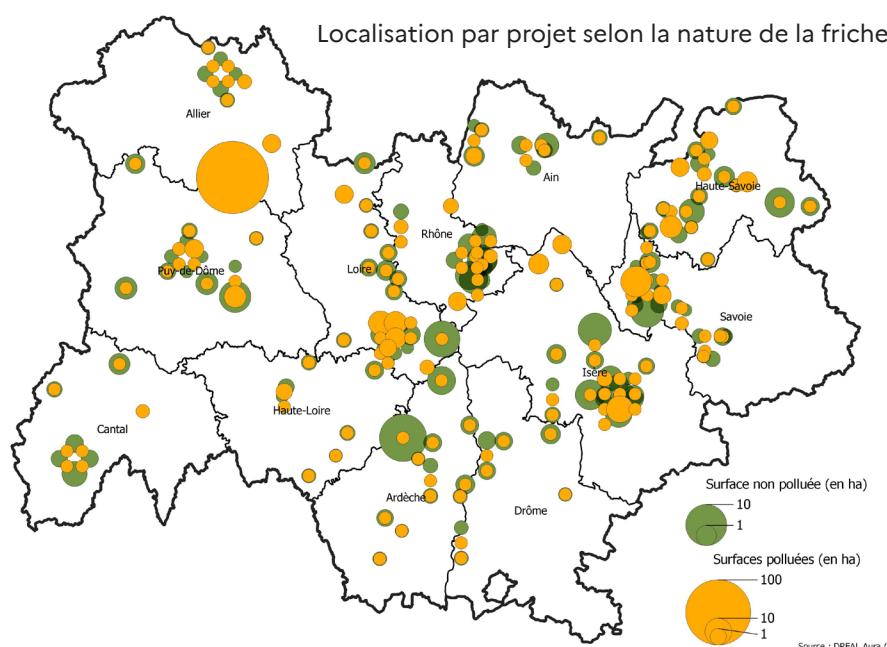
152 projets lauréats

Montant total subventions : **69 M€**
Montant total des projets : **900 M€**

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'objectif de recyclage des friches par les mesures du Fonds vert est de 117 ha en moyenne par an depuis 2023, soit un objectif fixé à 467 ha de 2023 à 2026.

En 2023 et 2024, les 152 opérations lauréates de la région prévoient le recyclage de 320 ha de friches, soit l'équivalent de 457 terrains de football, dont 37 ha sur des terrains ayant un historique d'activités potentiellement polluantes.

Ces opérations prévoient la réalisation de plus de 4 700 logements, dont 2 000 logements sociaux, et 73 ha de surfaces économiques. Elles sont portées en grande majorité par des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale tandis que les bailleurs sociaux portent plus de 25 % des opérations. Les opérations sont généralement mixtes avec une part de logement et de production de surface d'activités économiques et les friches recyclées sont majoritairement situées en zones urbaines et/ou en zones d'activités économiques.



Source : données relatives aux dossiers acceptés dans « démarches simplifiées »

Impacts attendus

Surface recyclée : **320 ha**
Logements créés : **4700**
Activités économiques créées : **73 ha**

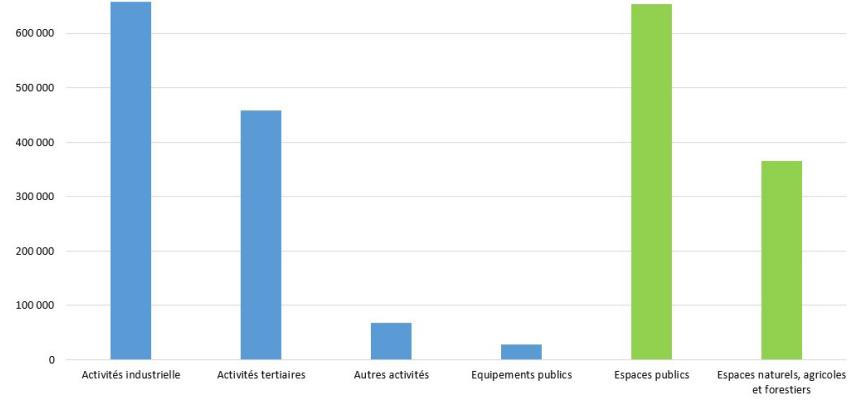
ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Surfaces créées par type d'activité (surface de plancher en m²) / espaces naturels - espaces publics (surface au sol en m²)



Déconstruction et renaturation du village vacance, Saint-Amandin (15 – Cantal)

EXEMPLE

Surface recyclée : 1,3 ha

Espace naturel : 12 600 m²



Subvention Fonds vert : 202 635 € - Coût total du projet : 253 294 €

Amélioration de l'image du centre-bourg de la commune (227 habitants) par recyclage d'une friche dégradée.

Dépollution : retraitement de l'amiante.

Restauration de la biodiversité et des espaces naturels : restauration de la zone humide.

Protection des espaces naturels : inscription au PLUi du site en zonage naturel, Obligation réelle environnementale (ORE).

EXEMPLE

Surface recyclée : 1,3 ha

Logements : 43

Espaces publics/verts : 6 508 m²



Subvention Fonds vert : 710 000 € - Coût total du projet : 2 932 962 €

L'opération d'aménagement s'inscrit dans une démarche de redynamisation globale du centre-bourg de la commune (1 252 habitants).

Dépollution : ancien site industriel pollué (chlore et solvants chlorés)

Production de logements : 43 dont 8 logements locatifs sociaux, performance énergétique RE2020 Cep-10 %.

Végétalisation : création de 1 820m² d'espaces verts, lutte contre la chaleur urbaine.



Le Fonds vert : un outil pour changer les mobilités et améliorer le cadre de vie

Développement des mobilités en zones rurales

Le **Fonds vert** soutient le déploiement de solutions de **mobilités durables pour tous** dans les **territoires ruraux**, portées par les autorités organisatrices des transports, que sont les intercommunalités ou le conseil régional. Cette mesure vise à **réduire de l'émission de gaz à effet de serre** par les voitures individuelles et à **améliorer la qualité de vie dans les territoires ruraux**, à travers le déploiement de solutions durables, innovantes et solidaires, dite du « dernier kilomètre » (véhicules électriques et solidaires, des vélos, transport à la demande, covoiturage, etc.)



Soutien financier 2023 - 2024

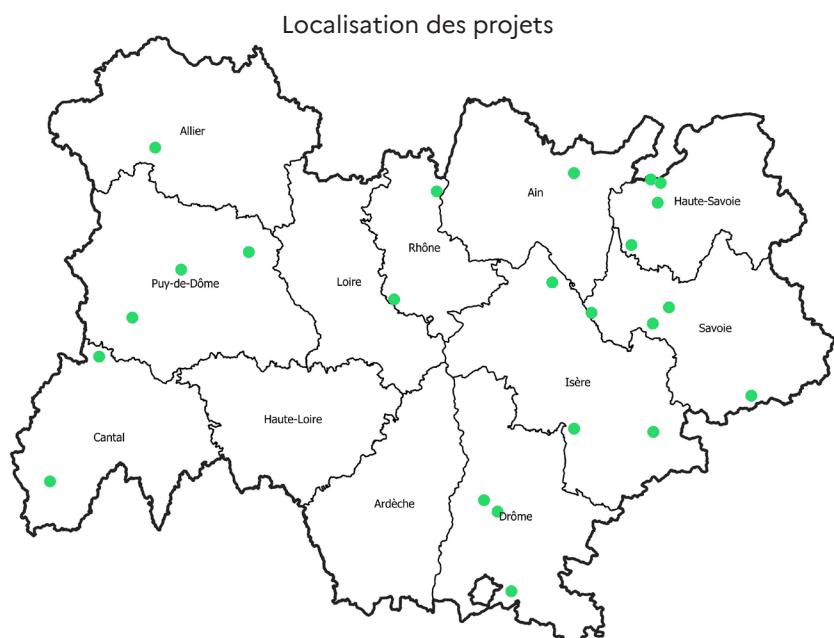
27 projets lauréats

Montant total subventions : **1,6 M€**
Montant total des projets : **4 M€**

Le développement des mobilités durables en zones rurales s'inscrit dans l'objectif de la COP régionale de « **Promouvoir et développer les TC, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée** » visant de **réduire de 15 % l'utilisation de la voiture individuelle** d'ici 2030 en prenant en compte les spécificités des territoires.

Chaque territoire rural doit disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici 2026.

En effet, 80 % des habitants des zones rurales sont dépendants de la voiture, alors que le transport routier est le premier responsable des émissions de CO2 en France. 70 % des trajets en milieu rural sont effectués en voiture individuelle contre 54 % en milieu urbain. Peu d'alternatives s'offrent à ce jour aux populations de ces territoires. À cette problématique se cumulent les difficultés liées au coût, à la durée des trajets, à l'accès aux transports. 15 millions de Français sont en situation de précarité mobilité.

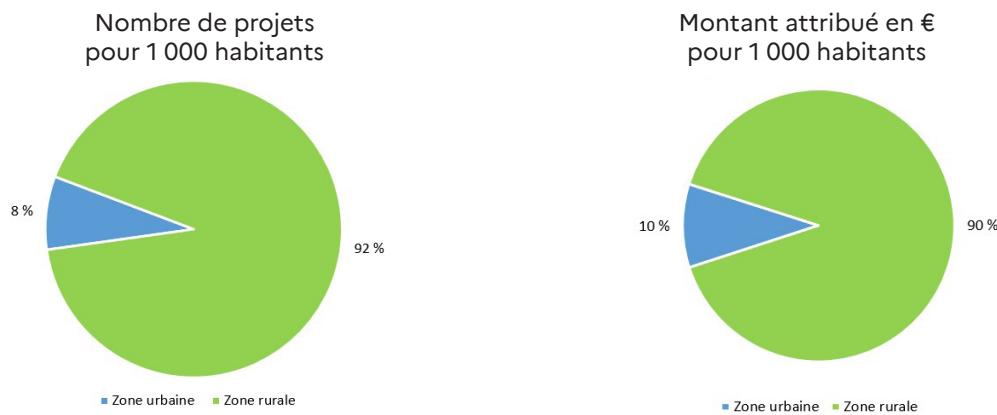


Impacts attendus

261 400 personnes concernées
20 services ou bouquet de service de mobilité

Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (PPR + SIC)

Source : données relatives aux dossiers acceptés dans « démarches simplifiées »



Création d'une liaison douce entre le pôle d'équipement et le bourg Montmarault (03 – Allier)

EXEMPLE Habitants concernés :
1520

Piste cyclable créée (m) :
355

Connecter le bourg et le pôle d'équipements par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle et de cheminements piétons sécurisés.

Accès aux équipements : écoles, sport, culture et loisir.

Lutter contre la chaleur : renforcement des sols naturels et de la végétation.

Lutter contre les inondations : utilisation de matériaux drainants pour augmenter les surfaces perméables.

Subvention Fonds vert : 97 565 € - Coût total du projet : 683 827 €

Location de vélos à assistance électrique Communauté de communes des Balcons du Dauphiné (38 – Isère)

EXEMPLE Habitants concernés :
78 100

Nombre de nouveaux vélos : 120

Isolation : murs, menuiseries extérieures, protections solaires.

Énergie : remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur air-eau, refonte du réseau de chaleur en basse température, pose d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective.

Éclairage : éclairage basse consommationW.

Renaturation : création d'une cour oasis par désimperméabilisation au profit d'un espace ludique végétalisé, et création de préaux.

Subvention Fonds vert : 139 102 € - Coût total du projet : 302 112 €



Le Fonds vert : un outil pour changer les mobilités et améliorer le cadre de vie

Développement du covoiturage

Le **Fonds vert** vise **réduire l'impact environnemental des déplacements du quotidien** à **massifier la pratique du covoiturage**, en accompagnant les collectivités dans la définition et la mise en oeuvre de leur politique de covoiturage. Le Fonds vert doit permettre la couverture nationale par des **schémas départementaux de covoiturage**, l'augmentation du nombre d'**aires de covoiturage**, le développement de **lignes de covoiturage**, le soutien et l'accélération des expérimentations de voies réservées, la mise en place et le renforcement de campagnes d'**information** et d'**incitation financière**.



Soutien financier 2023 - 2024

118 projets lauréats

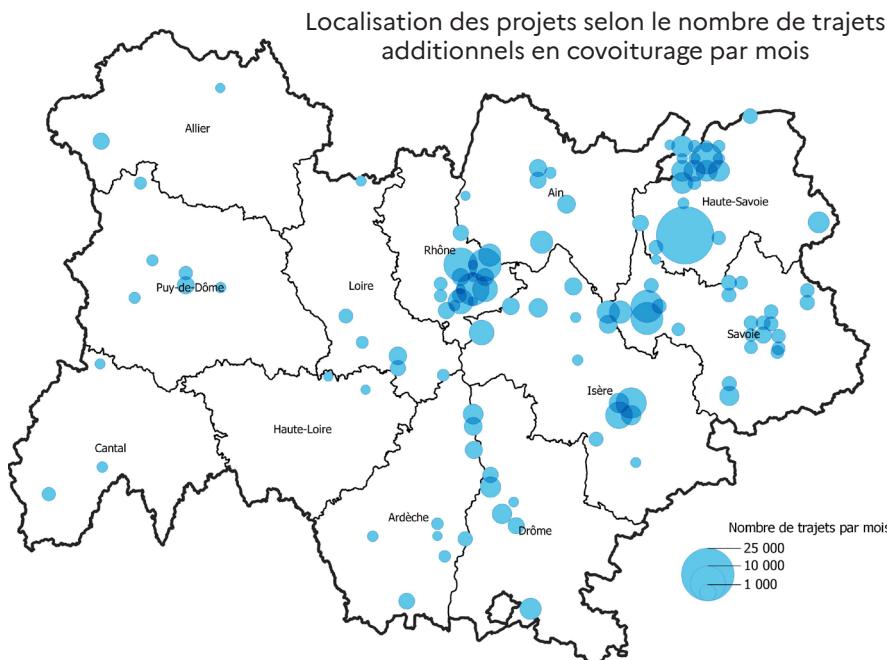
Montant total subventions : **7 M€**

Montant total des projets : **16 M€**

À l'échelle nationale, l'objectif porté par le secrétariat général pour la planification écologique est d'économiser 359 kTCO2 grâce au covoiturage entre 2019 et 2030, soit 32kTCO2/an.

Cette mesure s'inscrit dans les objectifs de la COP régional, visant à « promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée ». Dans ce cadre, il est attendu la mise en place d'infrastructures et d'aménagements pour favoriser le covoiturage et l'autopartage pour réduire de 15 % d'utilisation de la voiture individuelle.

Les projets soutenus en 2023 et 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes permettront d'économiser 6kTCO2/an et devraient contribuer à 10 % de l'objectif à l'horizon 2030.



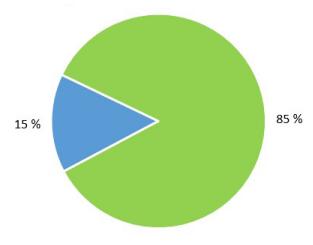
Impacts attendus

188 000 trajets générés en covoiturage par mois
1500 km de lignes de covoiturage créées
200 aires ou parkings de covoiturage créés

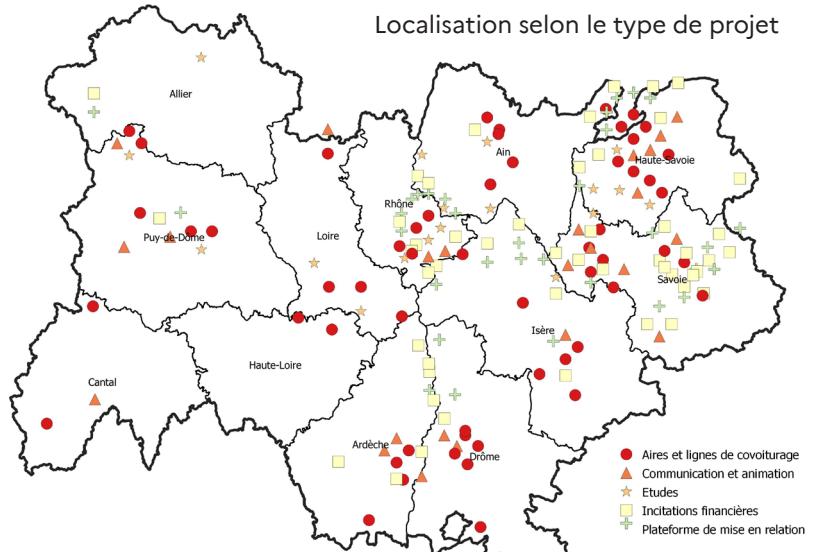
Nombre de projets pour 1 000 habitants



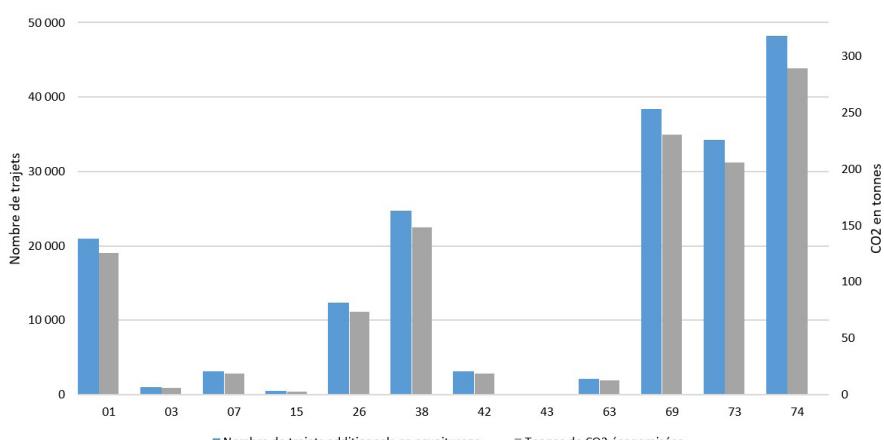
Montant attribué en € pour 1 000 habitants



Localisation selon le type de projet



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (PPR - SIG)



Exploitation de lignes de covoiturage et mise à disposition d'une plateforme de mise en relation sur le territoire - Communauté de communes Rives de l'Ain (01 – Ain)

EXEMPLE

Trajets de covoiturage par mois : 1500

Km de ligne de covoiturage : 45



Subvention Fonds vert : 129 509 € - Coût total du projet : 161 886 €

Faciliter le report modal de la voiture individuelle vers le covoiturage des 15 000 habitants sur 14 communes.

Massifier le covoiturage : déploiement de 3 lignes de covoiturage pour convertir 5 % des navetteurs domicile-travail quotidiens.

Mettre en relation : création d'une plateforme de mise en relation fiable et intuitive.

Informier : actions de communication et d'animation pour un accès au plus grand nombre.

EXEMPLE

Trajets de covoiturage par mois : 8 000

Nombre de pics de pollution par an : 12



Subvention Fonds vert : 115 000 € - Coût total du projet : 230 000 €

Inciter au covoiturage pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, de particules et d'ozone, notamment pendant les pics de pollution.

Santé : améliorer la qualité de l'air.

Réduire les pics de pollution : « opérations spéciales » lors des pics de pollution avec un bonus financier offert aux utilisateurs lors de ces journées spéciales.

Massifier le covoiturage : trajet gratuit pour les passagers, rétribution du conducteur de 0,1€/km et passager pour une distance supérieurs à 5 km.



Le Fonds vert : un outil au service de la restauration et de la protection des écosystèmes

Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

En 2023, le **Fonds vert** a accompagné financièrement la mise en oeuvre du premier axe de la **stratégie nationale biodiversité** (SNB 2030) pour renforcer les actions qui permettent de **réduire les pressions sur la biodiversité**, en accélérant la protection des territoires et des ressources, notamment prévue dans le cadre de la **stratégie nationale des aires protégées 2030**.



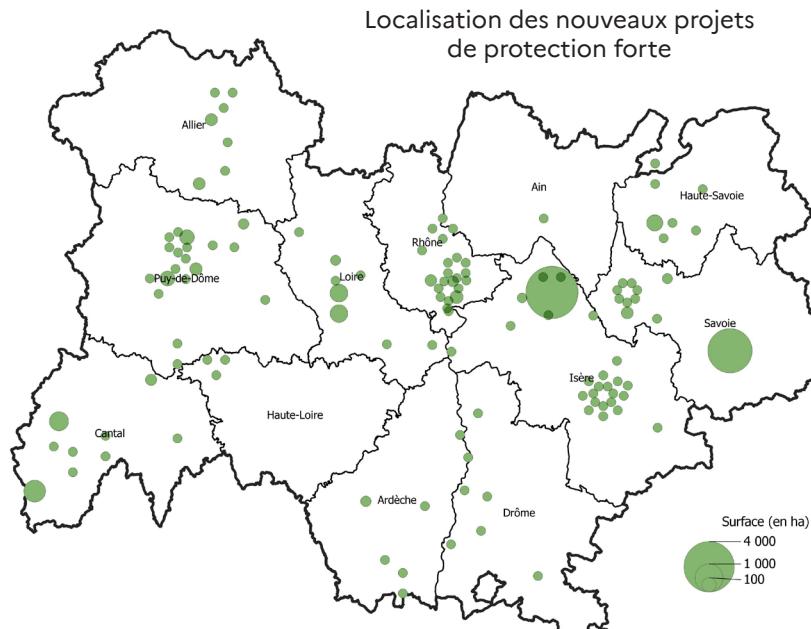
Soutien financier 2023 - 2024

41 projets lauréats

Montant total subventions : **8,4 M€**
Montant total des projets : **17 M€**

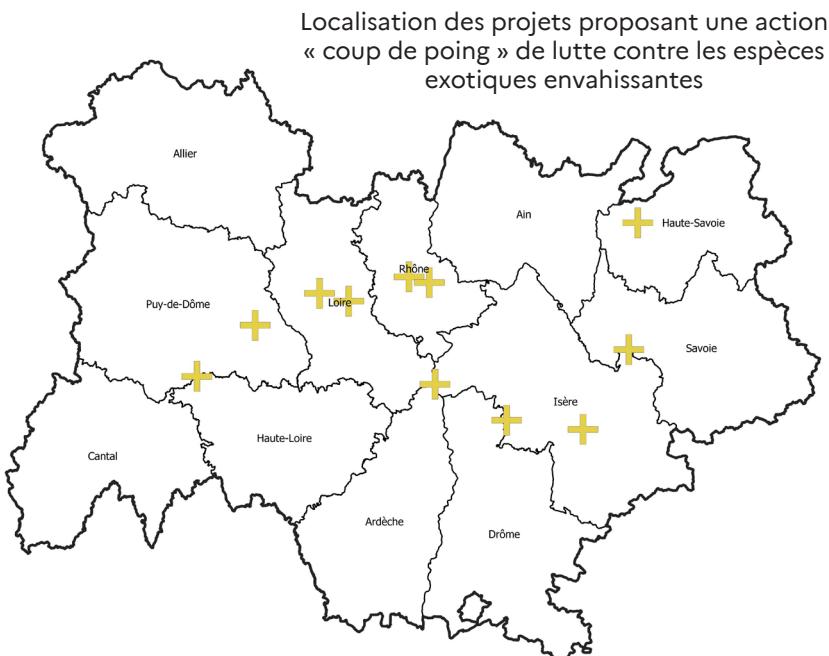
La restauration et la protection des écosystèmes s'inscrit dans les objectifs de la **COP régionale** « Renforcer la couverture du territoire régional avec des aires protégées sous protection forte », visant notamment la protection de 4 % du territoire régional couvert d'ici 2030 avec 50 nouveaux espaces (+65 000 ha), « Résorber les principaux obstacles à la libre circulation des espèces » et « Définir une cartographie des habitats dégradés et mettre en oeuvre au moins un projet de restauration écologique ayant des impacts favorables sur les milieux à enjeux ».

Le Fonds vert contribue à la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées, la protection des espèces, la réduction des pressions et la restauration écologique. Les programmes soutenus en 2023 doivent permettre de protéger 9 384 ha, soit l'équivalent de 13 400 terrains de football. Depuis 2024, l'ensemble des politiques de réduction des pressions sur la biodiversité, de protéger et restauration des écosystèmes et des paysages est portée de manière intégrée au sein du programme national ministériel « Paysage, eau et biodiversité ».

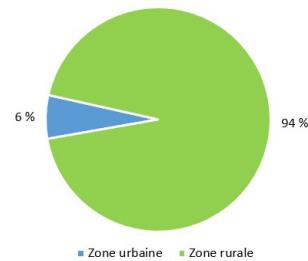


Impacts attendus

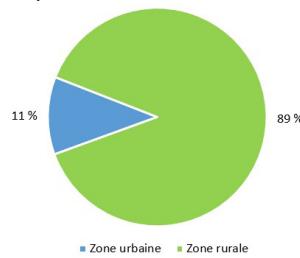
9384 ha de nouveaux projets de protections fortes
11 actions « coup de poing » lutte contre les Espèces exotiques envahissantes



Nombre de projets pour 1 000 habitants



Montant attribué en € pour 1 000 habitants



Animations et acquisitions foncières de zones humides sur le bassin versant Rhône-Méditerranée (01, 07, 26, 69 – Ain, Ardèche, Drôme, Rhône)

EXEMPLE

Zones humides acquises pour protection forte : 61,13 ha

Nouveaux projets de protection forte : 17

Augmenter les aires protégées en restaurant les fonctionnalités des zones humides par une gestion conservatoire par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Ecosystèmes préservés : ripisylves, tourbières, prairies et marais

Espèces confortées : écrevisse à pieds blancs, azuré de la sanguisorbe, cordulie à corps fin, peucédan des marais...).

Lutte contre les inondations et les sécheresses : le bon état d'une zone humide permet de réguler l'eau.

Subvention Fonds vert : 161 796 € - Coût total du projet : 539 323 €

Sauvegarde du busard cendré Massif central (07, 15, 42, 43, 69 – Ardèche, Cantal, Loire, Haute-Loire, Rhône)

EXEMPLE

Délai de disparition de l'espèce sans action : 20 ans

Population régionale : 1 600

Empêcher la destruction des nichées de busards en milieu agricole et permettre ainsi la conservation de l'espèce, conformément au plan régional d'action en faveur des espèces menacées, par la protection des nids, l'élevage des jeunes et la sensibilisation, conduits par la ligue de protection des oiseaux (LPO).

Espèce menacée : liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne et en danger pour celle de Rhône-Alpes.

Sensibilisation : grand public et des acteurs du monde agricole à la protection de cette espèce et plus largement aux interactions entre biodiversité et agriculture.



Subvention Fonds vert : 61 565 € - Coût total du projet : 307 824 €



Le Fonds vert : un outil au service de la transformation de l'industrie

Territoires d'industrie en transition écologique

Le **Fonds vert** soutient dans les « territoires d'industrie » les **projets d'investissement industriels** structurants et aux **impacts territoriaux, écologiques et socio-économiques**, qui contribuent à soutenir l'**émergence**, le **renforcement** et la **réindustrialisation de chaînes de valeur stratégiques pour la transition écologique**.



Soutien financier 2023 - 2024

17 projets lauréats

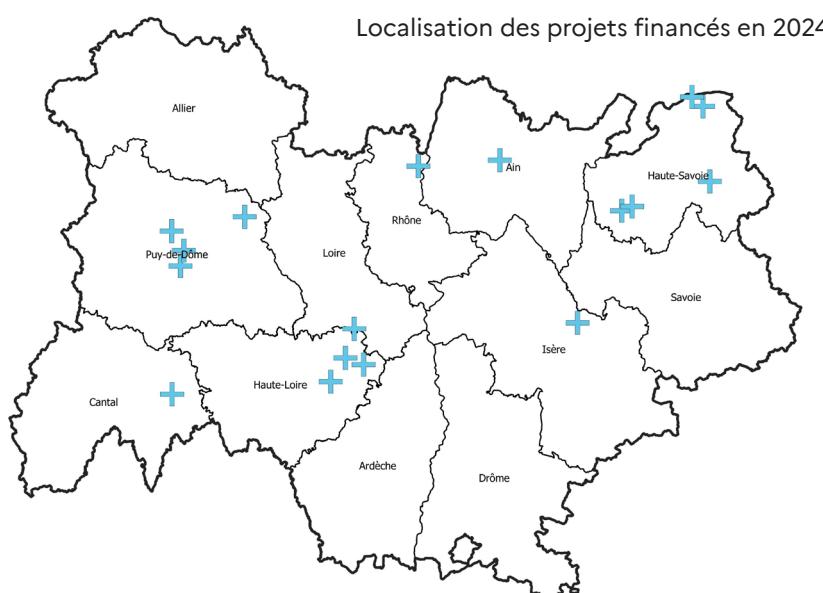
Montant total subventions : **6 M€**

Montant total des projets : **53 M€**

Le dispositif « Territoires d'industrie » représente le volet territorial de la stratégie de l'État de reconquête industrielle dans le cadre de la loi « Industrie verte », à travers le soutien à l'investissement (100 M€ sur 2023-2027) et l'appui à l'ingénierie.

La mesure du Fonds vert s'inscrit dans les objectifs de la **COP régionale** « Accompagner et structurer les filières dans la transition écologique (formations, emplois, compétences) », « Améliorer la valorisation des déchets, en développant les procédés de recyclage et de la valorisation énergétique » et « Réduire les émissions de GES des 90 sites industriels régionaux les plus émetteurs de GES ».

Les projets soutenus en 2024 contribuent au « recyclage de matériaux, à l'économie circulaire et au réemploi, ou à la valorisation de déchets et co-produits », à l'« atténuation du changement climatique avec de nouvelles solutions liées à la transition énergétique », à « la stratégie territoriale de diversification économique en réponse aux défis climatiques et de raréfaction des ressources », à la « souveraineté alimentaire et relocalisation des filières agroalimentaires », et aux « nouvelles mobilités durables ».



Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (PPR - SI)



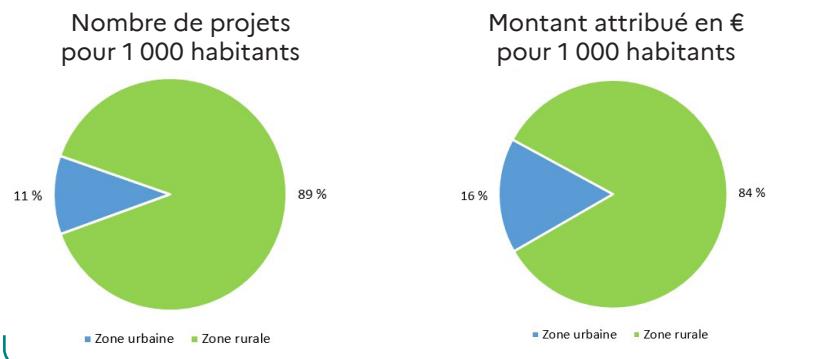
Impacts attendus

Production soutenant la transition écologique

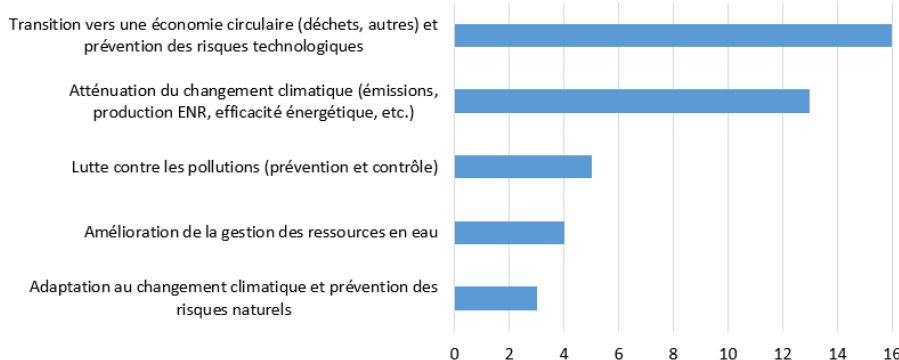
Réduction de l'impact environnemental des chaînes de production

Emplois créés et maintenus : **290**





Objectifs environnementaux



Ultrawatt – Fabrication de kit et façade solaire - Cebazat (63 – Puy-de-Dôme)

EXEMPLE

Gain énergétique permis par la production : 30 %

Emplois créés : 7

Industrialisation de la production de kit et façade solaire pour promouvoir l'autoconsommation photovoltaïque et améliorer l'isolation thermique des bâtiments.

Efficacité énergétique : amélioration des coefficients énergétiques des bâtiments de 30 % et potentiel d'autoconsommation des bâtiments compris entre 70 % à 84 %.

Déchets et recyclage : réduction des déchets de production de 20 % et production en aluminium composite et entièrement recyclé.

Subvention Fonds vert : 300 000 € - Coût total du projet : 2 890 531 €

Territoire d'industrie Clermont Arverne Industrie

Coopérative Agricole Laitière Pays de Gavot Val d'Abondance - Crédit d'une chaîne de fabrication de reblochons - AOP au sein d'une ancienne fruitière - Vinzier (74 – Haute-Savoie)

EXEMPLE

Réduction GES liés au transport : 70 %

Emplois créés : 12

Réhabilitation d'une fruitière en friche avec la relocalisation d'une chaîne de production de Reblochon AOP. Ce projet s'inscrit également dans une stratégie de diversification économique pour le territoire et en réponse aux défis climatiques associés aux espaces montagnards.

Relocalisation agroalimentaire : collecte et transformation locale (36 exploitations).

Réduction des transports : réduction des km pour collecter le lait

Biodiversité : pérennisation de l'entretien des espaces naturels (prairies et alpages).

Subvention Fonds vert : 266 783 € - Coût total du projet : 2 145 602 €

Territoire d'industrie Pays d'Evian – Vallée d'Abondance



Directeur de la publication : Renaud Durand
Pilotage : Service ARPE
Septembre 2025
Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr